

LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE

SCPN
SYNDICAT DES COMMISSAIRES
DE LA POLICE NATIONALE

LE MAGAZINE DU CORPS DE CONCEPTION ET DE DIRECTION DE LA POLICE NATIONALE

N° 139
JUIN 2018

CONGRES SCPN 2018



LE SCPN MODERNISE SA
COMMUNICATION

L'EXPOSITION DES COMMISSAIRES DE
POLICE AUX ATTAQUES MÉDIATIQUES,
JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES

DOSSIER : LA POLICE DANS QUEL ÉTAT ?

INFOS COMMISSAIRES SCPN
L'AGENDA DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
REVUE DE PRESSE

VOUS COUVRIR

EN TOUTES CIRCONSTANCES,

C'EST NOTRE DEVOIR

LYRIA

SANTÉ

**2 MOIS
OFFERTS⁽¹⁾**

LYRIA

SALAIRE

**2 MOIS
OFFERTS⁽¹⁾**

OFFRE VALABLE DU
**14 MAI AU
13 JUILLET
2018**

Parce qu'elle connaît mieux que quiconque les métiers de tous ceux qui concourent à la sécurité des personnes et des biens, la MGP vous fournit une protection sociale adaptée à vos besoins et au meilleur tarif. Notre gamme Lyria, à la fois complète et modulable, en est le meilleur exemple : ses garanties santé, salaire et prévoyance répondent aux attentes de chaque membre de votre famille.



MGP
La force d'être ensemble

**POUR SOUSCRIRE
LYRIA, RENDEZ-VOUS :**

◆ SUR
MGP.FR

◆ DANS L'UNE
DE NOS AGENCES

◆ AU 09 71 10 11 12
(NUMÉRO NON SURTAXÉ)



(1) Deux mois de cotisations offerts sur *Lyria santé* et/ou *Lyria salaire* pour toute souscription d'un nouveau contrat MGP entre le 14 mai et le 13 juillet 2018 inclus, avec date d'effet du contrat au plus tard le 31 janvier 2019. La gratuité sera appliquée sur les 2^e et 3^e mois de cotisations de *Lyria santé* et/ou *Lyria salaire*. MGP Santé immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - 10 rue des Saussaies - 75008 PARIS. The LINKS - Communication 30/04/18 - Document non contractuel à caractère publicitaire - © La Main Prod.

Sommaire

CONGRES SCPN 2018

- 4 Interview David LE BARS
- 8 Présentation du SCPN
- 9 David LE BARS secrétaire général
- 10 Jérémie DUMONT, secrétaire général adjoint
- 11 Pierrick AGOSTINI, secrétaire général adjoint
- 12 Les secrétaires nationaux

LE SCPN MODERNISE SA COMMUNICATION

LA DEFENSE DES COMMISSAIRES DE POLICE

DOSSIER - LA POLICE DANS QUEL ÉTAT ?

- 20 La police est-elle en souffrance et trop sollicitée ?
- 23 La simplification de la procédure pénale n'aura pas lieu pour les services d'investigation
- 26 PSQ : c'est comment ailleurs ?

INFOS COMMISSAIRES SCPN

ACTIVITE DU SG

REVUE DE PRESSE

REPORTAGE

LU POUR VOUS

LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE

N° 139
JUIN 2018

Directeur de la publication :
David LE BARS

Éditeur :
TCP MEDIA DIFFUSION
1 et 2 Square Henri Régnauld
92400 COURBEVOIE

Crédit photos :
SCPN - Domaine public

Rédacteur en chef :
Jérémie DUMONT

Conception :
Agence Dix-Huit
18, rue de Thiboumercy - 75 015 Paris

Exécution et impression :
Guivarch l'imprimerie
6, rue Guynemer - 22190 PLÉRIN
Tél. : 02 96 79 87 77



Dépôt légal :
à parution

ÉDITO



Cher(e)s collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter dans cette tribune une équipe totalement renouvelée, élue lors du congrès du 4 avril dernier. Le SCPN est le seul syndicat policier à renouveler ses responsables de façon aussi régulière : c'est la garantie d'une dynamique constante et d'une représentativité du corps en cohérence avec vos préoccupations. Au-delà du secrétariat général, et du bureau national, nous avons souhaité innover en installant une équipe de 10 secrétaires nationaux : des profils représentatifs et variés.

La police vit des moments difficiles. Au-delà des hommes, l'institution souffre toujours des mêmes maux : les chefs de service sont confrontés à trop de technocratisation, à une insuffisance des moyens, à un manque d'autonomie et de confiance dans leurs actions. Le SCPN veut plus que jamais peser, convaincre, agir pour emmener la police nationale vers une modernisation nécessaire. Tous les policiers, gardiens, gradés, officiers, commissaires de police doivent être mieux reconnus dans leur action et mieux soutenus dans leurs difficultés.

Nous ne nous laisserons donc pas entraîner dans les enjeux démagogiques des élections professionnelles qui auront lieu le 6 décembre prochain. Nous agirons au service du corps de conception et de direction, et plus généralement, de toute l'institution. Vous trouverez dans

cette tribune nos positions et nos valeurs, l'esquisse des combats que nous mènerons, déjà adressée au ministre de l'Intérieur lors du traditionnel discours du congrès.

Dans cette tribune, nous vous présentons la nouvelle équipe du SCPN, totalement renouvelée et diversifiée, ainsi que sa feuille de route. Nous vous proposons également deux sujets importants et déterminants pour l'avenir : la communication (externe et interne), mais surtout l'action du SCPN face aux attaques multiples dont peuvent être victimes les commissaires de police dans l'accomplissement de leurs missions. Vous découvrirez aussi deux nouvelles rubriques, qui seront désormais présentes dans chaque numéro : « Infos commissaires SCPN », qui vous fera le point sur les chantiers concernant le corps, et une revue de presse. Dans cette édition, nous avons aussi souhaité donner la parole à certains collègues, dans un dossier intitulé « la police dans quel état ? ». A l'avenir, nous ouvrirons cette tribune à d'autres acteurs, extérieurs à l'institution, et intéressés par les sujets de sécurité, que nous solliciterons pour vous proposer des contributions de fond.

Les enjeux à venir sont majeurs, et les dangers que vous affrontez au quotidien demeurent. Prenant la suite de Céline BERTHON, que je remercie chaleureusement pour son action passée, vous pouvez compter sur mon engagement sans failles à la tête du SCPN, pour porter la voix des commissaires de la police nationale, et vous représenter, individuellement et collectivement.

Nous sommes fiers de votre action et nous donnons pour objectif que vous soyez fiers de la nôtre ! Ainsi, nous avancerons ensemble !

Bien à vous,

David LE BARS
Secrétaire Général

CONGRES SCPN 2018

Interview de David LE BARS nouveau secrétaire général du SCPN : il revient sur le discours au ministre



Après 4 ans d'une incarnation très forte du SCPN par Céline BERTHON, une nouvelle équipe a été élue derrière David LE BARS. Sorti des services actifs récemment, ayant occupé le poste de chef du 2^{ème} district de Seine-Saint-Denis, David LE BARS, adhérent et contributeur de longue date, a rejoint les rangs du SCPN à l'été 2017.

Le 4 avril dernier, lors du 38^{ème} congrès du SCPN, le ministre de l'Intérieur Gérard COLLOMB a honoré les commissaires de police qu'il représente de sa présence. Nous l'en remercions une nouvelle fois chaleureusement. A cette occasion, le secrétaire général nouvellement élu s'est adressé au ministre dans un discours inaugural où les orientations du SCPN sont apparues très clairement, autour de quelques thèmes qui nous tiennent à cœur.

Nous revenons sur les idées avancées par ce discours fondateur de ce nouveau mandat.

David LE BARS, qu'est-ce qui a motivé votre engagement syndical, votre envie de jouer un rôle de premier plan au SCPN, au point d'en devenir le secrétaire général ?

DLB : J'ai toujours adhéré puis collaboré avec le SCPN. Je pense que notre corps, le corps des commissaires de police, a besoin d'une représentation forte à un moment où la police vit des mutations importantes. Le SCPN est moderne : son secrétaire général est alternativement, depuis des années, une femme ou un homme, et leurs secrétaires généraux se sont toujours engagés pour des durées « raisonnables », permettant de garder un lien avec les services et les réalités du terrain, ce qui est essentiel. J'en profite pour

remercier Céline BERTHON pour le travail qu'elle a effectué, avec son équipe et pour féliciter mes deux nouveaux adjoints : Jérémie DUMONT et Pierrick AGOSTINI.

Que représente le SCPN pour vous aujourd'hui, et à quoi sert-il ?

DLB : Le SCPN veut être, plus que jamais, l'organisation qui défend les intérêts du corps de conception et de direction, mais aussi une force de proposition et de valorisation de la police nationale. Pour la défendre et la servir, nous accompagnerons au mieux les réformes lorsqu'elles seront celles de l'intérêt général, d'une police sereine, forte et respectée, et nous mènerons les combats qui nous semblent nécessaires et légitimes.

Vous affirmez que la police nationale vit des changements importants actuellement :

DLB : Oui. Depuis les attaques terroristes de 2012 et plus particulièrement 2015, le métier de policier a profondément changé. Il ne consiste plus seulement à arrêter des délinquants, ni à apporter des réponses aux victimes. Depuis ces attentats, chaque policier sait qu'il sera susceptible d'être le primo-intervenant de demain, d'être confronté à la mort, de sortir son arme et d'en faire usage. Aujourd'hui, un chef de service a le devoir de préparer ses effectifs à ces risques nouveaux. Les policiers sont plus que jamais des soldats de la République. Je pense fermement qu'on ne pourra plus recruter comme avant, ni former comme avant, ni même manager comme avant. Et moins qu'avant, on ne pourra faire l'impasse sur des réformes profondes pour moderniser l'institution.



On parle communément d'une grogne dans la police. Pensez-vous que les chefs de police vivent eux aussi ce malaise ?

DLB : Je crois que les chefs de police sont en attente légitime de directives ministérielles, de moyens, pour leur donner plus de marges de manœuvre et adapter la police nationale à cette évolution importante du métier. Tous les chefs de police, quelle que soit la direction dans laquelle ils opèrent, ont besoin de confiance, de reconnaissance de ce qu'ils sont et de ce qu'ils font, de sens pour l'exercice de leur mission : autant de conditions indispensables à leur action. Mais ils ont aussi besoin d'être protégés lorsqu'ils sont attaqués, de l'extérieur comme de l'intérieur.

Pourriez-vous être plus précis ?

DLB : Je pense que les commissaires veulent pouvoir diriger leurs services, en prenant eux-mêmes des décisions opérationnelles, et surtout, en les assumant ! Les commissaires de police ne veulent pas devenir des administrateurs de police, ni des préfets. La police a besoin de commissaires pour concevoir et diriger, d'officiers pour commander, et de gradés pour encadrer. Nous sommes très attachés à l'identité du corps, dont la mixité des modes de recrutements fait partie, en externe, en interne ou par voie d'accès professionnelle.

Avez-vous des exemples qui concernent les chefs de police ?

DLB : Diriger nécessite des moyens. Les commissaires de police ne veulent plus être des « incapables majeurs », triste réalité ici ou là. Qui peut imaginer qu'un commissaire de police ne peut valider une nomination pour un avancement, attribuer une prime à ses effectifs, passer une commande de matériel? Ne pas donner de pouvoirs adéquats aux commissaires de police, c'est donner une image de chefs privés de pouvoirs de décision. Cela nuit à notre propre institution.

Faites-vous un lien entre la « grogne policière » et les risques psychosociaux ?

DLB : Les policiers se sont malheureusement habitués à travailler dans des conditions matérielles dégradées, parfois épouvantables : que ce soient les bâtiments ou les parcs automobiles, pour ne citer qu'eux. Et pourtant, de tous corps et de tous grades, les policiers ont toujours œuvré, en silence. Puis il y a eu ce que l'on appelle la « grogne policière ». Cette grogne n'était ni une grève du zèle, ni un caprice. Elle traduisait le désarroi, la crise de sens, face au manque de moyens. Dans les services, il demeure une très forte attente de mesures qui redonneront du sens à l'action



policière. N'oublions pas que cette perte de sens peut aller jusqu'à la souffrance, jusqu'à l'irréparable quelquefois. Les risques psycho-sociaux et le suicide constituent une réalité dramatique. Ces phénomènes complexes frappent tous les corps. Ils doivent être appréhendés méthodiquement, sans passion ni caricature, et avec décence. L'ensemble de la chaîne hiérarchique doit être attentive aux personnels placés sous son autorité et à leurs conditions de travail. Les commissaires de police ne sont malheureusement pas épargnés par la souffrance ni le doute.

La Rédaction : Pensez-vous que les chefs de police ont eu un rôle apaisant dans ces moments de grogne ?

DLB : Oui, l'action des chefs de service a été essentielle : ils ont mené les réunions de concertation, ont fait remonter les attentes, convergentes et légitimes, en libérant la parole avec respect. Ils ont apaisé par leur écoute, parce qu'ils exercent la même profession, dans les mêmes environnements. N'en déplaisent à certains, le lien de confiance n'est pas rompu entre les policiers et leurs chefs.

Quels sont les projets de réforme sur lesquels la SCPN souhaite appuyer de tout son poids ?

DLB : Citons la PSQ, et sa déclinaison sur le terrain, mais qui ne pourra être efficace à moyens humains et juridiques constants. La simplification de la procédure pénale est un autre sujet de préoccupation, qui malgré l'effort consenti, nécessite toutefois de remettre à plat le code de procédure pénale.

Nous attendons, avec impatience :

- La suppression des tâches indues, trop nombreuses, comme les procurations, les gardes statiques, ou à l'hôpital. Leur suppression contribuerait à recentrer les policiers sur leur cœur de métier, et redonnerait du sens à l'exercice de leur mission.
- Un effort réel et durable sur les moyens mobiliers



et immobiliers. L'attribution des tablettes Néo, des caméras piétons, ou les gestes de déconcentrations budgétaires locales, même si ce sont des mesures concrètes, ne suffisent pas.

Ces chantiers, s'ils sont menés à leur terme avec ambition, dans la concertation, seront un véritable signe de reconnaissance pour notre profession. Enfin, nous avons saisi le ministre sur les pratiques actuelles d'attribution des décorations dans les ordres nationaux, qui placent les policiers très loin derrière les militaires.

Pouvez-vous nommer les maux qui découragent quelquefois l'action de vos collègues ?

DLB : Malgré l'émergence des nouvelles menaces extrémistes et radicales, les maux dont souffrent l'institution sont paradoxalement encore trop souvent les mêmes ; citons :

- l'inertie des dispositifs et des méthodes,
- la centralisation accrue de la prise de décision,
- la technocratisation des structures,
- la raréfaction des moyens,
- les formations inadaptées aux défis actuels,
- la diminution des niveaux d'encadrement...

Quel accueil a réservé le ministre de l'Intérieur aux préoccupations du SCPN ?

DLB : Monsieur le ministre a demandé à nous rencontrer pour que nous partagions notre vision de la PSQ et nous l'en remercions, car les échanges ont été très constructifs. A cette occasion, nous l'avons alerté sur les conséquences dommageables de la centralisation de la prise de décision dans la police nationale. Nous avons réclamé une plus grande autonomie des chefs de police dans la définition des politiques locales de sécurité, et la possibilité pour eux de déterminer leurs propres feuilles de route. Nous lui avons dit que le temps des schémas uniques, des dispositifs conçus en haut et déclinés en bas, était révolu. Nous pensons que si certains ont eu des vertus (ESR, ZSP, CLSPD, GLTD), leur mise en œuvre et leur empilement ont souvent déçu. L'incapacité de ces dispositifs à résoudre les problèmes ont suscité de l'amertume chez nos collègues, surtout ceux de sécurité publique, qui se retrouvent souvent les seuls comptables. Nous sommes

persuadés que la lutte contre la délinquance doit prendre une envergure interministérielle et transversale, essentielle aujourd'hui.

Nous admettons communément que les chefs de service ont souffert de la technocratisation des structures. Ils ont été utilisés pour rendre des comptes, produire des statistiques, faire du « reporting » en lieu et place de l'action locale. Nous avons alerté le ministre : la politique du chiffre a été dévastatrice pour nous, qui l'avons subie sans l'avoir orchestrée. Nous veillerons à ce que la PSQ, par les instructions qui sont actuellement déclinées, ne tombe pas dans ces mêmes travers.

Nous avons également attiré l'attention du ministre sur la raréfaction des moyens, qui aboutit à rendre certains services incapables de répondre à une mission régaliennne de service public. Nous comprenons bien la nécessité de maîtriser les dépenses publiques, à la condition qu'elle ne suppose pas une dégradation de notre action



Avez-vous quelques « recettes », notamment sur le sujet sensible de la formation ?

DLB : Affronter les défis futurs, et moderniser la police nationale, c'est repenser de façon ambitieuse la formation initiale et continue des policiers. Nous pensons qu'il faut réfléchir aux formations OPJ pour répondre à la crise de l'investigation et à la paralysie des services de sécurité publique. Comme il nous faut aller vers des formations plus opérationnelles, mutualisées entre les services, entre les corps, pour créer des réflexes collectifs et des bonnes pratiques opérationnelles. Nous proposerons de « décloisonner » : la formation de demain devra répondre aux besoins actuels, aux défis et menaces, et non plus à des schémas du passé.

Est-ce une manière d'aborder le sujet de l'académie de police ?

DLB : Parler de formation, c'est effectivement aborder le sujet de l'académie de police. Le SCPN n'acceptera pas une académie de police qui ne serait qu'un concept en réponse à des

caricatures managériales diffusées par certaines organisations syndicales. Pas plus que le SCPN n'acceptera une académie comme vitrine médiatique. Au SCPN, nous travaillons sur le fond, en nous appuyant sur notre réseau, et nous proposerons une vision constructive et réfléchie, sans concession ni hypocrisie.

Quelle est votre opinion concernant le niveau d'encadrement dans l'institution ?

DLB : Nous serons particulièrement attentifs concernant l'exhaussement, concept qui exprime la déflation, ou le repyramidage. Nous serons vigilants à ne pas laisser croire que des économies budgétaires, qui pourraient être présentées comme des réformes catégorielles, puissent être menées en sacrifiant l'impérieuse nécessité de disposer d'une chaîne hiérarchique cohérente et évaluée de façon pertinente.

Pouvez-vous préciser votre pensée ?

DLB : Il y a 20 ans, la police nationale comptait environ 2300 commissaires, 15 000 officiers et inspecteurs, pour 120 000 agents. En 2018, la police compte seulement 1800 commissaires et bientôt moins de 8000 officiers, pour 146 000 agents. En vingt ans, les missions sont devenues plus difficiles, les contraintes et exigences plus lourdes, les menaces plus nombreuses. La police nationale a besoin de ses cadres pour diriger, commander et encadrer les services. A une époque où la déontologie, le respect des règles et la sécurité des personnels justifient la plus grande rigueur, il est impensable d'imaginer d'aller plus loin dans la déflation des corps de conception et de direction et de commandement, tant le besoin de cadres est prégnant dans les services. Il faut des chefs sur le terrain et des chefs dans les services, tout comme il faut de l'expérience, des compétences, et de la pédagogie. Et il faut des cadres qui disposent d'une vision globale, du recul nécessaire et de capacités d'analyse. De même que priver les cadres de postes d'apprentissage, c'est aussi les empêcher d'acquérir la légitimité technique qui en fera des chefs de police et non des gestionnaires.

Pour conclure, le SCPN élargira-t-il son spectre à la défense de la police nationale, plus largement ?

DLB : Tout à fait, et ça n'est pas la moindre des ambitions du SCPN : nous veillerons à défendre l'image et l'honneur de la police nationale, chaque fois que nécessaire. Même si le SCPN n'a pas vocation à se substituer à l'administration, qui doit davantage parler pour défendre ses services et ses membres, il n'aura de cesse de défendre les valeurs auxquelles nous croyons, les personnels de police dans l'action, au-delà des chefs de service, lorsqu'ils seront injustement attaqués,

et dénoncera des réformes ou des choix qui ne seraient pas dans l'intérêt de l'institution.

Quelle sera la tonalité de votre action ?

DLB : Le secrétaire général que je suis s'inscrit dans la continuité de l'action de mes prédécesseurs, que je remercie pour leur engagement : comme eux, je veillerai à maintenir un dialogue, ouvert et constructif, avec l'administration et les autres organisations syndicales. Je serai fidèle à mes principes : vigilant et attentif. Je serai intransigeant quand le corps des commissaires de police ne sera pas respecté.

Développez-vous des moyens de communiquer avec vos adhérents ?

DLB : Oui bien sûr, et nous avons déjà commencé. Nous développons avec succès notre communication sur les réseaux sociaux pour nous assurer une meilleure visibilité. Nous voulons maintenir un niveau d'exigence dans la production de nos écrits : cette tribune du commissaire, nos bulletins, nos messages syndicaux, nos études techniques. Nous prendrons position, sur des sujets majeurs ; nous proposerons des contributions libres dans les médias, comme nous l'avons fait par exemple pour les derniers développements de l'affaire Théo, et plus récemment sur le sujet des émeutes du 1er mai.

Le discours d'investiture que vous avez adressé au ministre de l'Intérieur est-il, d'après vous, l'ADN du SCPN ?

DLB : Nous pouvons le dire comme cela. Monsieur le ministre nous a écoutés. Nous espérons être un partenaire privilégié et entendu, qui à l'avenir de notre institution est entre ses mains, tant les nombreux chantiers qui sont en cours suscitent espoirs et attentes parmi les commissaires et les policiers plus généralement. Je le remercie une nouvelle fois pour sa présence appréciée à notre 38ème congrès.

Retrouvez l'intégralité du discours de David LE BARS, secrétaire général à Gérard COLLOMB, ministre de l'Intérieur, sur [@ScpnCommissaire](http://www.le-scpn.fr)



CONGRES SCPN 2018

Présentation du SCPN : renouvellement, nouveauté, modernisation et proximité



C'est avec une grande fierté que je vous présente le nouveau secrétariat général du SCPN, élu lors du 38ème congrès. Pour la première fois dans le paysage syndical, il est composé de trois commissaires, détachés à plein temps, issus des trois modes de recrutement du corps de conception et de direction. Cette représentativité nous paraissait essentielle pour le mandat à venir, afin d'être le plus en adéquation avec les attentes du corps.

C'est aussi la première fois qu'un secrétariat général présente un tel renouvellement de ses membres, puisque Jérémie DUMONT et moi-même n'avions exercé que quelques mois en nos qualités de secrétaires nationaux, et que Pierrick AGOSTINI vient de nous rejoindre en avril dernier. Notons que nous présentons une équipe à l'image du corps composée d'un secrétaire général, commissaire divisionnaire, et deux secrétaires généraux adjoints, commissaires de police.

Je suis convaincu que notre plus grande force est celle de l'expérience : il y a quelques mois au plus, nous dirigeons encore des services actifs. Pour rester parfaitement connectés aux problématiques du terrain, des services, aux sujets qui vous préoccupent, nous nous sommes entourés d'une équipe de secrétaires nationaux. Ces 10 femmes et hommes constitueront une force permanente de conseils et de propositions. Vous la découvrirez dans les pages qui suivent.

David LE BARS

CONGRES SCPN 2018

David LE BARS, secrétaire général



Mon expérience de policier

J'ai intégré la police nationale en 1994 avec une maîtrise de droit privé général à Assas. La police était une vocation pour moi, depuis le plus jeune âge, j'avais envie d'être flic ! J'ai eu envie de faire du terrain tout de suite et avant tout. Lauréat du concours des inspecteurs de police nationale, j'ai fait mon service militaire dans l'armée de l'air comme aspirant avant d'entrer à l'école des inspecteurs. Pendant la scolarité à Cannes-Ecluse, et dès mes premiers stages, je savais que je voulais aller dans un groupe stupés, convaincu que c'était le « boulot de flic » auquel je pensais quand j'étais plus jeune. J'ai intégré un poste en sûreté départementale, dans les Yvelines, où j'ai exercé comme officier au sein de la brigade des stupéfiantes. J'y ai vécu des années denses, sur le terrain, appris le travail en équipe pour démanteler des réseaux de trafiquants. Je n'en garde que de

bons souvenirs d'actions et de labeur.

Au bout de cinq ans, j'ai eu envie de prendre des responsabilités, donc devenir commissaire. J'ai passé le concours interne, préparé avec l'INS Clermont-Ferrand, et je suis entré à l'ENSP en septembre 2001 avec la 53ème promotion. Malgré mon profil judiciaire, je me suis rapidement orienté vers la sécurité publique. J'ai donc occupé plusieurs postes, en banlieue parisienne à la tête de deux circonscriptions de police, puis j'ai intégré la préfecture de police. J'ai occupé trois postes à Paris : commissaire central adjoint du 11ème arrondissement, chef de la CSI 75, puis commissaire central adjoint du 18ème. En 2014, j'ai été nommé commissaire divisionnaire, puis chef de district de Saint-Denis (93). J'y ai exercé durant 3 années, ponctuées de moments très forts : le braquage sanglant qui a grièvement blessé Yann SAILLOUR, et les manifestations policières légitimes qui ont suivi, les attentats du Stade de France, les violences urbaines fréquentes, l'euro 2016, la COP21...

J'ai rejoint le SCPN en juillet 2017 comme secrétaire national.

Pourquoi le SCPN ?

J'ai toujours été adhérent du SCPN, avant d'être délégué, y compris lorsque j'ai pris des fonctions plus absorbantes, comme à Saint-Denis. Je suis resté impliqué, fidèle, et très actif. Il était essentiel pour moi de « faire remonter » ce que nous vivions sur le terrain, les problèmes auxquels nous étions confrontés, la dure réalité des services... dans l'espoir d'améliorer les dispositifs, ou au minima de parler à ceux qui nous dirigent, un langage de vérité. Faire du syndicalisme, pour moi, c'était déjà à l'époque, la volonté permanente d'être utile à mon corps, loin des querelles démagogiques. À chaque occasion, le SCPN m'a prouvé sa capacité à élever le débat, et représenter toujours dignement les commissaires de police, mais aussi la police nationale.

La force du SCPN réside dans son immense maillage territorial : chaque collègue, d'où qu'il vienne et quelle que soit la direction dans laquelle il travaille, peut dialoguer avec le secrétariat général en direct, proposer, s'indigner, communiquer les réalités de son métier.

À titre personnel et à différentes occasions, il m'est arrivé d'avoir besoin d'un conseil, d'un avis, et parfois même de soutien. J'ai toujours trouvé au SCPN un interlocuteur disponible et avisé. Parallèlement, en tant qu'adhérent, j'ai toujours apprécié la grande qualité des travaux qui nous étaient présentés, et admiré les prises de positions publiques des derniers secrétaires généraux : Sylvie, Emmanuel ou Céline ont porté haut les couleurs de la police, alors que nous déplorons souvent le silence de l'institution

Pourquoi le secrétariat général du SCPN ?

Il devenait presque logique, dans mon parcours, que je m'engage à mon tour pour relever les nombreux défis au service de mon corps. J'ai choisi d'assumer mes nouvelles fonctions, non sans avoir mis en place une équipe forte et diverse. La qualité de ceux qui m'entourent nous laisse croire que le SCPN a de belles heures devant lui, à votre service et à celui de la police.

CONGRES SCPN 2018

Jérémy DUMONT, secrétaire général adjoint



Mon expérience de policier

Agé de 36 ans, je suis issu du concours externe (57ème promotion). J'ai intégré l'ENSP après une licence de droit et le master de Sciences Po Paris « régulation des conflits et sécurité ». En 2007, j'ai été affecté à la préfecture de police, en tant que chef du SARIJ du 17ème arrondissement (Service d'Accueil, de Recherche et d'Investigation Judiciaire). J'ai fait mes premiers pas dans le domaine de l'investigation de proximité, et participé à des dispositifs de maintien de l'ordre parisiens.

J'ai ensuite rejoint le 6ème arrondissement de Paris en qualité de commissaire central adjoint en 2009 avant d'intégrer la DCPJ fin 2011 et jusqu'en 2014, comme chef d'état-major, chargé de la Division de Police Technique, de la DRPJ de Versailles. Cette affectation m'a permis de me

familiariser tant avec les missions d'état-major qu'avec l'investigation judiciaire en service spécialisé (gestion des saisines criminelles, police technique...), mais également avec les questions de déontologie et de discipline, en copilotant une cellule de dédiée mise en place par la direction régionale.

En 2014, j'ai continué mon parcours au sein de la DCPJ en occupant le poste de chef de la Division des Casinos et des Cercles de Jeux au Service Central des Courses et Jeux. Ces fonctions spécialisées, axées sur la police administrative spéciale des jeux, et sur le renseignement, m'ont permis d'interagir régulièrement avec d'autres environnements institutionnels du ministère de l'Intérieur et au-delà (DLPAJ, réunions interministérielles, présentation de textes en conseil d'Etat, auditions au parlement, travail avec l'Inspection Générale de l'Administration...) mais aussi de découvrir le contentieux administratif (tribunaux administratifs, Conseil d'Etat, participation à la rédaction de mémoires en défense...).

Pourquoi le SCPN ?

C'est en février 2017 que j'ai rejoint le SCPN en tant que secrétaire national. Cet engagement sincère et total a été pour moi l'occasion de faire valoir mes convictions et mes valeurs, au sein d'un syndicat reconnu pour son indépendance réelle, ainsi que la qualité et l'équilibre de ses prises de position.

Pourquoi le secrétariat général du SCPN ?

Hier en qualité de secrétaire national et aujourd'hui porté par le mandat de secrétaire général adjoint dont j'ai l'honneur d'avoir été investi, je mets mes connaissances et mon expérience à profit, en participant activement à toutes les orientations de la stratégie du secrétariat général mais aussi en prenant en charge la défense individuelle des commissaires de police, sous toutes ses facettes (enquêtes administratives, conseils juridiques en matière de mises en causes pénales ou disciplinaires...) La défense des membres d'un corps souvent pris en tenaille entre médias, administration et climat social régulièrement dégradé constitue un défi que j'ai grand plaisir à relever, avant tout dans l'intérêt de mes collègues.

CONGRES SCPN 2018

Pierrick AGOSTINI, secrétaire général adjoint



Mon expérience de policier

Agé de 44 ans, je suis dans la 25^{ème} année d'une carrière dans la police nationale débutée en 1993. Lauréat du concours d'inspecteur, il fallait à l'époque s'acquitter de son devoir national j'ai donc accompli mon service militaire comme policier auxiliaire à Saint-Denis (93), année riche et dense au cours de laquelle j'ai découvert avec passion un monde étonnant qui confirmait ma vocation. J'ai compris immédiatement que ce métier allait être à la fois exigeant et difficile. Être policier, c'est quelque part exercer le dernier métier d'aventure humaine.

J'ai intégré l'année suivante la 41^{ème} et dernière promotion d'inspecteur de police et choisi le département des Yvelines, comme premier lieu d'affectation. J'y ai travaillé durant 9 années comme officier, à la SD 78,

d'abord à la brigade des stupéfiants, puis de sécurité urbaine. L'investigation spécialisée m'a amené à découvrir Paris et sa région, mais surtout une grande partie des quartiers les plus difficiles d'Ile de France.

En 2004, j'ai réorienté ma carrière vers le commandement, au commissariat central de Versailles, comme chef de la BAC de district. En 2008, j'ai rejoint le commissariat de Vélizy-Villacoublay à la tête de l'USP avec le grade de commandant.

Après une carrière assez variée d'officier de police, j'avais encore envie de progresser : la voie d'accès professionnelle ouvrait alors de nouvelles perspectives pour me permettre d'accéder à un nouveau métier. J'intégrais l'ENSP en 2009, avec la 61^{ème} promotion.

J'ai choisi de rejoindre ma Bretagne natale pour un premier poste de commissaire, en devenant du chef SSP du commissariat de Lorient, pendant 4 années (2011-2015). J'ai découvert les joies exaltantes de la vie professionnelle de province que je n'imaginai pas, dans un service surprenant, exigeant et formateur. Le SCPN est devenu notamment un interlocuteur privilégié.

Fort d'une première expérience internationale en 2007, au sein d'une mission en Haïti avec les Nations Unies, je me suis porté volontaire pour intégrer une mission de conseil et de formation de l'Union Européenne au Niger, dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Détaché en 2015, initialement pour une année, j'y ai séjourné au final deux ans et demi. Au cours de cette période, mon champ de compétences s'est élargi en exerçant dans un milieu international multiculturel complexe au profit de la DCI, direction professionnelle et ouverte.

Pourquoi le SCPN ?

Mon engagement syndical est ancien et je me reconnais totalement dans les valeurs républicaines empruntées d'indépendance et de solidarité, portées par le SCPN.

Pourquoi le secrétariat général du SCPN ?

Ma décision de rejoindre le secrétariat général du SCPN fera suite aux propositions de Céline BERTHON et de David LE BARS. Je suis particulièrement honoré de contribuer à la défense de l'institution en général, et du corps des commissaires en particulier.

Un long séjour à l'étranger m'a apporté de la sagesse et un autre regard sur l'état de notre profession qui mérite un investissement total face aux nombreux défis et menaces qui nous attendent.

CONGRES SCPN 2018

Les secrétaires nationaux

Les secrétaires nationaux ont été désignés par le secrétariat général pour la durée du mandat. C'est une équipe totalement représentative du corps : diversité des profils, diversité des recrutements, diversité des métiers, diversité des grades.

Ils remplissent une mission essentielle de conseil technique pour le compte du secrétariat général et du bureau national. Ils participent, avec le secrétariat général et le bureau national, à des travaux de fond ou ponctuels selon les besoins ou les sollicitations (parlementaires, administration, missions d'inspection...). Ils peuvent également exercer des fonctions de représentation du SCPN sur mandat du secrétariat général.



Après des études de droit et une carrière dans le journalisme, puis dans l'entrepreneuriat, j'ai eu envie d'entrer dans la police nationale. J'ai passé le concours d'officier en 2007. J'ai exercé six ans au service central des courses et jeux à la DCPJ, avant d'obtenir le concours de commissaire de police par la voie interne. Issu de la 66^{ème} promotion, je suis actuellement en poste au commissariat du 15^{ème} arrondissement à la préfecture de police. Au gré des rencontres professionnelles et des affinités sur la vision d'un syndicalisme moderne et ouvert, j'ai adhéré au SCPN et décidé de consacrer du temps à cette organisation dès septembre 2017, avant d'accepter les fonctions de secrétaire national en charge de la communication. Je consacre une partie de mon temps libre au syndicat dans le but de faire partager mes idées et d'œuvrer collectivement pour le progrès de notre corps.

Pierre FREYSSENGEAS - commissaire de police - 66^{ème} promotion - concours interne - DSPAP - chef SAIP 15.



J'ai commencé ma carrière comme ADS, puis gardien de la paix, et j'ai ensuite intégré le corps de conception et de direction par la voie du concours interne. Mon engagement syndical est né de ma rencontre à l'ENSP avec Emmanuel ROUX et Céline BERTHON, qui ont su mettre en valeur la diversité du recrutement des commissaires de police. Leur pugnacité et leur implication a suscité chez moi l'envie de m'engager, et lorsque la nouvelle équipe m'a proposé de les rejoindre, c'était pour moi une évidence et une continuité.

Hanane BAKIOUI - commissaire de police - 64^{ème} promotion - concours interne - IGP Nice.



Issu du concours externe, J'ai débuté ma carrière en province à la DDSP du Nord. Toujours attaché à la sécurité publique, j'ai ensuite eu le privilège d'exercer les fonctions de commissaire central adjoint à Saint Denis (93), ce qui fut pour moi une expérience professionnelle et humaine forte et unique. J'ai accepté avec grand plaisir la proposition qui m'était faite de rejoindre l'équipe des secrétaires nationaux car j'estime que les productions de fond du SCPN sont de grande qualité, et y participer est un challenge que je souhaite relever.

Alain CHASTRUSSE - commissaire de police - 63^{ème} promotion - concours externe - DSPAP - commissaire central du 9^{ème} ardt.



Après des débuts passionnants en sécurité publique, notamment à Bordeaux, j'ai rejoint la DCCRS suite à quelques années de pratique d'une police généraliste et formatrice, afin d'éprouver une autre réalité technique et managériale. Aujourd'hui, j'ai choisi de mettre à profit mon expérience au service de la délégation IGPN de Lille. Le SCPN a toujours porté des valeurs auxquelles je crois profondément en tant que policier républicain et passionné.

Thomas JULE - commissaire de police - 57^{ème} promotion - concours externe - IGPN Lille



Mon parcours est principalement dominé par l'investigation, qui demeure ma grande passion. J'ai eu le privilège d'enseigner plusieurs années à l'ENSP, ce qui m'a permis de transmettre mon savoir à de jeunes commissaires, dont j'ai pu apprécier la détermination et la grande dévotion à la police nationale. M'engager davantage aux côtés du SCPN était pour moi naturel, et un moyen rationnel de peser sur l'avenir de l'institution, grâce à un syndicat qui s'en préoccupe vraiment.

Marianne CHARRET-LASSAGNE - commissaire divisionnaire - 54^{ème} promotion - concours externe - Cheffe de la sûreté départementale du Rhône



Après un premier poste à Antibes en sortie d'école, j'ai ensuite rejoint la préfecture de police, où j'ai dernièrement exercé les fonctions de chef du département judiciaire de la police des transports, ce qui m'a permis d'allier mon goût pour l'organisation de services de très grande taille et mon appétence pour l'investigation. Aujourd'hui affectée au SCPTS, je complète avec enthousiasme ma culture professionnelle. Je me reconnais pleinement dans l'ouverture d'esprit et la rigueur intellectuelle du SCPN.

Amandine MATRICON - commissaire divisionnaire - 53^{ème} promotion - concours externe - SCPTS Lyon



Après divers postes en sécurité publique, en police judiciaire et à l'étranger, j'étais persuadé que la richesse des parcours des commissaires de police contribuait à la richesse de ce corps. Mes fonctions de secrétaire général adjoint, aux côtés de Céline BERTHON m'ont permis de promouvoir ces valeurs humaines essentielles. Je suis heureux de pouvoir persévérer dans mon engagement en rejoignant l'équipe des secrétaires nationaux.

Jean-Luc TALTAVULL - commissaire divisionnaire - 50^{ème} promotion - concours externe - Chef du SRT 78



Après une carrière à la préfecture de police, j'ai estimé que je devais mettre mon expérience de terrain au service de la formation, qui façonne les serviteurs de la République d'aujourd'hui et de demain que sont tous les policiers de tous corps et tous grade. J'exerce actuellement les fonctions de directrice zonale Ile de France. Je me suis toujours retrouvée pleinement dans les valeurs du SCPN, dont j'ai appréciée la franchise, la pertinence et l'indépendance.

Rachel COSTARD – commissaire divisionnaire – 50^{ème} promotion – concours externe – Directrice zonale DCRFPN IDF



Actuellement chef d'Etat-Major de la DTSP 92, j'ai réalisé jusqu'alors un parcours long et varié en sécurité publique parisienne et de la petite couronne. La sécurité publique, métier généraliste du commissaire de police, reste ma grande passion. M'engager davantage encore auprès du SCPN, dont je partage les valeurs et apprécie les méthodes, me donne l'opportunité d'offrir ma modeste contribution à la préparation de notre avenir.

Stéphane WIERZBA – commissaire divisionnaire – 49^{ème} promotion – concours externe – Chef d'état-major - DTSP 92



Passionné d'investigation et d'intervention, j'ai réalisé toute ma carrière à la DCPJ. Les difficultés majeures rencontrées par la filière qui m'a tant comblé et mon sens de l'intérêt général me poussent à mettre mon expérience au profit du SCPN, dont j'apprécie particulièrement le fonctionnement et l'équipe, pour essayer d'améliorer les conditions de réalisation du travail d'investigation.

Thierry SABOT – commissaire divisionnaire – 49^{ème} promotion – concours externe – SDAT

LE SCPN MODERNISE SA COMMUNICATION

S'il est dorénavant établi que la communication est devenue un levier incontournable pour l'institution de la police nationale, il n'en demeure pas moins que les fonctionnaires de police que nous sommes ont trop longtemps été plutôt timorés en la matière, se résignant à vanter les mérites de la gendarmerie nationale dans ce domaine sans jamais réellement oser franchir le pas. Aussi, désireux de perpétuer l'élan initié par les précédents secrétaires généraux, et plus encore par son ancienne secrétaire générale, le SCPN souhaite depuis quelques semaines moderniser et perfectionner sa communication, pour répondre avec plus de pertinence aux défis qui seront les siens dans les prochains mois.

A ce titre, une réflexion profonde a été menée par la nouvelle équipe concernant la communication de notre organisation, tant sur le plan interne que sur le plan externe.

La communication interne

En matière de communication interne, et conformément à l'esprit d'équipe qui nous anime, des groupes WhatsApp ont été mis en place récemment. Visant à recueillir l'avis de chacun sur des thèmes précis, ces groupes d'échanges permettent de recueillir auprès de vous des expertises sur des sujets pointus, dans un temps relativement court, façonnant alors un peu plus nos idées cadres qui se veulent être avant tout le fruit d'une réflexion collective.

En outre, ces différents groupes ont le double avantage d'assurer une couverture territoriale et des métiers, corroborant ainsi un vœu qui nous est cher, à savoir être le syndicat des commissaires de police de toute la France et des commissaires de police de toutes les directions de la police nationale.

Par ailleurs, une réflexion est également en cours quant à la diffusion des comptes rendus de notre activité. Ainsi, un toilettage des mails que vous recevez est en cours de réalisation, afin qu'ils soient, d'une part, plus lisibles, et surtout plus rapidement « assimilables » eu égard aux contraintes accrues de vos emplois du temps.

Enfin, la tribune que vous êtes en train de parcourir fait l'objet d'une réflexion : nous voulons tenir compte de vos retours, nous

souhaitons donc la rénover, la moderniser, sans toutefois lui faire perdre ses principaux traits de caractère qui en ont fait sa richesse.

La communication externe

La communication externe du SCPN se modernise.

Un compte twitter @ScpnCommissaire a été créé le 2 janvier 2018, afin de rendre plus visible encore notre action aux yeux des représentants institutionnels (ministre de l'Intérieur, directeur général de la police nationale, préfet de police, les autres organisations syndicales etc.) comme de la sphère médiatique ou politique. Le choix de ce réseau social a été longuement réfléchi. Celui-ci a été privilégié à d'autres, notamment Facebook ou Instagram, au regard de sa finalité. Il nous a semblé en effet plus adapté d'afficher un certain positionnement sur des sujets emblématiques de notre action, de réagir avec célérité aux événements tragiques, de façonner au long cours notre image et défendre les intérêts du corps des commissaires comme ceux de la police nationale.

En complément, il a également été décidé de répondre plus largement aux différentes demandes de contribution de la part des médias qui nous paraissent les plus autorisés. Toutefois, nous avons décidé, là aussi, de faire preuve d'exigence en veillant à participer de manière réfléchie à des débats de qualité ou à adopter des positions fortes quand l'actualité l'impose, avec l'ambition d'apporter du sens à notre action, de faire montre de pédagogie à l'égard du téléspectateur, de l'auditeur ou du lecteur, dans un esprit d'échange mais aussi une volonté de progrès pour notre corps.

Pour conclure, il nous a semblé donc opportun de se confronter dès cette année à ces nouveaux défis au regard des échéances importantes qui arriveront, notamment celle des élections professionnelles de décembre prochain.

Toutefois, comme la communication est aussi et surtout une question de ressenti, nous sommes bien évidemment en attente de vos remarques et suggestions en la matière, dans l'esprit du SCPN qui se veut être, plus que jamais, un esprit collectif.

Focus

A quoi sert un compte Twitter pour un commissaire de police ?

Twitter est un réseau social qui vous permettra avant tout de recevoir les informations (tweets) des comptes des personnes que vous souhaitez suivre notamment ceux de vos élus locaux, de journalistes voire de votre organisation syndicale. Ainsi, en sécurité publique, il peut notamment vous être très utile pour réaliser vos revues de presse locales comme nationales dans un temps relativement court et surtout, vous

permettre d'être avisés, en temps réel, des faits importants relevant de votre circonscription.

Comment créer son compte Twitter ?

Rendez-vous sur twitter.com. Cliquez sur s'inscrire (en haut à droite de la fenêtre). Remplissez le formulaire qui s'affiche et confirmez la création de votre compte.

Vous pouvez alors nous retrouver sur Twitter sur le compte @ScpnCommissaire.

Bonne lecture !

Pierre FREYSSENGEAS

PRISES DE POSITION DU SCPN DANS LES MEDIAS

1^{er} mai 2018 - BFM TV – Scènes de violences en plein Paris :

<https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/paris-des-scenes-de-violence-ont-eu-lieu-en-marge-du-defile-du-1er-mai-1067363.html>

1^{er} mai 2018 - LCI - Politiquement show – Comment sécuriser les manifestations à Paris :

<https://www.lci.fr/replay/replay-politiquement-show-du-mardi-1-mai-2018-2086108.html>

1^{er} mai 2018 - Dépêche AFP – Les syndicats policiers critiques sur la stratégie des autorités :

<http://le-scpn.fr/wp-content/uploads/2018/05/AFP-1er-mai.pdf>

1^{er} mai 2018 - Twitter : <https://twitter.com/scpncommissaire/status/991370262204514304?s=12>

2 mai 2018 - EUROPE 1 – La première intention des Black Blocs est de casser du flic :

<http://www.europe1.fr/emissions/l-invite-d-europe-1-nuit/david-le-bars-la-premiere-intention-des-black-blocs-est-de-casser-du-flic-3641231>

2 mai 2018 - RMC Bourdin Direct – Violences en marge du défilé du 1er mai :

<https://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/video/black-blocs-a-paris-ce-sont-les-memes-qu-a-notre-dame-des-landes-et-que-le-blocage-des-facs-1067697.html>

2 mai 2018 - France Inter – Le gouvernement accusé : des failles dans le maintien de l'ordre ? :

<https://www.franceinter.fr/emissions/le-journal-de-13h/le-journal-de-13h-02-mai-2018>

2 mai 2018 - Canal+ L'info du vrai – « Insurrection » a dit le ministre :

<https://www.mycanal.fr/docu-infos/l-info-du-vrai-du-02-05-insurrection-a-dit-le-ministre/p/1492597>

2 mai 2018 - BFM TV – «Difficile de savoir» comment s'organisent les Black Blocs :

<https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/difficile-de-savoir-comment-s-organisent-les-black-blocs-selon-le-secretaire-general-du-scpn-1067933.html>

2 mai 2018 - Twitter :

<https://twitter.com/scpncommissaire/status/991659846377361410?s=12>

4 mai 2018 - Le Monde.fr - Important dispositif policier prévu pour la « fête à Macron » :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/05/04/deux-mille-policiers-et-gendarmes-deployes-a-paris-le-5-mai-pour-la-fete-a-macron_5294280_3224.html

14 mai 2018 - France Info – Attaque au couteau à Paris, les personnes fichées S :

https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/attaque-au-couteau-a-paris/on-est-encore-tres-loin-de-pouvoir-affirmer-qu-on-doit-enfermer-les-gens-fiches-s-et-inscrits-au-fsprt_2751857.html

15 mai 2018 - Canal+ L'info du vrai – Rétablir ou non l'état d'urgence :

<https://www.mycanal.fr/docu-infos/20-h-l-evenement-retablir-ou-non-l-etat-d-urgence-l-info-du-vrai-du-15-05/p/1494367>

26 mai 2018 - France 5 C l'Hebdo – Marseille : peur sur la ville :

<https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=iFdKM5ogOuE>

27 mai 2018 - Le JDD – La police du quotidien, même les flics ont des doutes :

<http://le-scpn.fr/wp-content/uploads/2018/06/article-JDD-la-police-du-quotidien-27-mai-2018.pdf>

29 mai 2018 - LCI - Politiquement show – La police prise pour cible :

<https://www.lci.fr/replay/replay-politiquement-show-du-mardi-29-mai-2018-2088828.html>

LA DÉFENSE DES COMMISSAIRES DE POLICE

Les commissaires de police de plus en plus exposés aux attaques médiatiques, judiciaires et administratives

La défense des commissaires de police mis en cause dans la presse, devant un tribunal ou devant l'administration, par des fonctionnaires ou par des tiers, constitue une des priorités du SCPN. Au-delà de la défense des intérêts statutaires collectifs et individuels, préserver l'intégrité de la carrière de nos collègues constitue un combat quotidien dans un environnement professionnel de plus en plus hostile, complexe et, hélas, judiciarisé. Car il n'y a pas que l'intégrité physique des fonctionnaires qui se trouve menacée : leur intégrité administrative est de plus en plus mise en cause.

L'importance des normes déontologique, et la promptitude de certains à assigner au pénal des chefs de service, souvent de manière stratégique et malveillante, constituent indiscutablement une épée de Damoclès, toujours présente à l'esprit du commissaire de police.

Le but du SCPN est donc ici de prendre en compte toutes les facettes des risques juridiques auxquels sont exposés les commissaires de police.

L'assistance des commissaires de police mis en cause dans des procédures disciplinaires ou entendus dans une enquête administrative

La régulation déontologique de l'activité professionnelle des policiers concerne également les commissaires de police, qui répondent de leur propre comportement, mais sont également responsables de la tenue de leurs services et du respect des normes par les personnels placés sous leur autorité.

Pour ces raisons, il est fréquent que ces derniers soient entendus administrativement par des services d'inspection, particulièrement l'IGPN, en qualité de témoin, ou afin de déterminer s'ils ont vocation ou non à être mis en cause dans une procédure disciplinaire.

Le SCPN met alors à la disposition des commissaires de police qui nous alertent une assistance complète.

Elle se traduit par la prise immédiate d'un rendez-vous accompagné d'une évaluation précise de la situation et des risques encourus par le demandeur. Une analyse prospective professionnelle des règles déontologiques susceptibles d'être opposées à l'adhérent est immédiatement effectuée, en prenant pour référence les guides spécifiques de l'IGPN, et tout le corpus juridique potentiellement utilisé par l'administration (code de déontologie, RGEPN...)

Forts de notre expérience en la matière et en nous appuyant si besoin sur un réseau de chefs de service aguerris, nous délivrons des conseils utiles (aide à la rédaction de notes de service, analyse des faits avec le recul nécessaire, demande de conseils auprès d'adhérents ayant connu les mêmes situations...).

En cas de convocation à une audition administrative, le SCPN se déplace de manière systématique à la demande du commissaire de police entendu pour l'assister. Nous travaillons en total engagement vis-à-vis de vous : réunion préparatoire à l'audition, conception d'un argumentaire précis et préparation d'éléments de langage, par anticipation aux questions qui pourraient être posées.

Nous délivrons un éclairage complet sur la manière dont les auditions administratives se déroulent à notre adhérent.

Ces assistances, pour mieux vous protéger, sont systématiquement accompagnées d'observations écrites versées au dossier, après l'audition, comme les circulaires nous y autorisent. Ces observations reviennent sur la matérialité des faits reprochés, ainsi que sur la régularité des modalités de déroulement de l'enquête.

Dans l'hypothèse où le commissaire de police entendu serait ensuite impliqué dans une procédure disciplinaire (demande de sanction ou de renvoi devant le conseil de discipline suite à l'enquête), le SCPN s'engage à suivre l'évolution de la procédure, en co-rédigeant le mémoire en défense de l'adhérent. Nous avons déjà ainsi obtenu des abandons de sanctions de la part de l'administration.

Dans des cas particuliers, ou à la demande de l'adhérent concerné, il est envisageable de solliciter le SCPN afin de recueillir l'avis d'un cabinet d'avocats.

Il est utile de préciser que la défense proposée par le SCPN en matière déontologique ne se limite aucunement aux cas d'implication d'un commissaire de police dans une enquête administrative interne.

Les inspections du Défenseur des droits, souvent déstabilisantes pour les personnes visées nominativement, voire pour les services, sont également prises en charge.

Le commissaire de police pénalement mis en cause ou désireux de porter plainte pour préserver son honneur

La mise en cause pénale des commissaires de police est devenue fréquente, parfois par le fait d'acteurs internes à la police nationale qui veulent parfois déstabiliser la hiérarchie en judiciarisant à outrance certains rapports professionnels. Nous observons aussi une recrudescence des plaintes pour harcèlement moral.

Dans ces cas de figure, nous délivrons aux commissaires de police mis en cause des conseils utiles de manière à se prémunir contre un envenimement de la situation. Un relais est également réalisé avec l'administration pour l'obtention de la protection fonctionnelle. Par ailleurs, tous les liens utiles avec les directions d'emplois sont mis à profit afin que toute clarté soit faite sur la réalité de la situation dénoncée par le plaignant.

Il est utile aussi de rappeler que certaines plaintes, voire certains courriers diffamants adressés à l'administration peuvent être constitutifs d'une dénonciation calomnieuse. En pareil cas, le syndicat délivre un conseil avisé, au besoin avec le soutien d'un cabinet d'avocat expérimenté dans ce domaine particulier du droit pénal.

En tout état de cause, un chef de service doit se réserver le droit de répliquer, car la recherche systématique de compromis et le silence face à des attaques injustifiées peuvent avoir des effets nocifs.

Le choix de l'avocat est libre, et les frais sont normalement pris en compte par l'administration au titre de la protection fonctionnelle, pour laquelle nous nous battons régulièrement, les lenteurs de la technostructure ayant souvent des effets nuisibles sur l'attribution des fonds nécessaires (paiement d'un avocat, prise en compte d'un cautionnement pour une plainte avec constitution de partie civile...).

Là encore, notre rôle est de vous aider à obtenir cette protection, qui est souvent un dû et qui, rappelons-le, oblige dans de nombreux cas l'administration à prodiguer des conseils et à prendre en charge des

frais. Nous serons à vos côtés pour l'obtenir.

Nous rappelons que l'assurance risques juridiques de la GMF permet aussi de couvrir rapidement les frais engagés, notamment dans le cadre d'une procédure judiciaire impliquant un adhérent.

La défense de l'honneur des commissaires de police dans les médias

Les commissaires de police font aussi l'objet d'attaques dans les médias, portées par des journalistes, par d'autres policiers, et plus généralement des syndicalistes.

Les exemples récents sont nombreux (accusation à peine voilée d'être à l'origine du suicide d'une personne, remise en cause violente des compétences professionnelles d'un commissaire de police, propos scabreux...)

Longtemps restée passive, l'administration commence tout juste à réaliser qu'il lui incombe de défendre l'honneur de certains chefs de service dont l'image est injustement violemment dégradée.

Le SCPN a récemment sensibilisé le directeur central de la sécurité publique à cette problématique en sollicitant de sa part une plus grande réactivité de la haute hiérarchie, notamment par un soutien concret et/ou par l'usage d'un droit de réponse dans les médias. Le DCSP s'est montré sensible à ces arguments. Il en est de même pour le DGPN qui a exprimé publiquement ou directement son soutien à des chefs de service dont le commandement avait pu être déstabilisé par la voie médiatique.

Parallèlement à cette sensibilisation permanente de la haute hiérarchie, le SCPN s'engage à défendre lui-même l'honneur des commissaires de police attaqués. Cette défense, que nous assumons, peut prendre la forme d'un communiqué que nous adressons au media ayant publié un article faisant grief à un adhérent.

Nous avons eu jusqu'alors d'excellents retours des médias qui ont publié rapidement des réponses que nous avons préparées dans l'intérêt de nos collègues, voire de l'institution elle-même.

De la même façon, nous mettons au service de nos adhérents l'avis d'experts (avocats, juristes de la GMF...) pour évaluer l'éventuelle qualification pénale des propos tenus, qui peuvent relever notamment de l'injure publique, de la diffamation, ou de l'outrage dans certaines circonstances précises.

Il ne faut aucunement minimiser les attaques de plus en plus virulentes dont certains de nos collègues sont les cibles. Ces dernières livrent au grand public une image désunie et chaotique de l'institution et peuvent avoir des répercussions réelles et sérieuses sur l'équilibre d'un chef de service ainsi jeté en

pâture. C'est aussi la raison pour laquelle le SCPN a déjà eu l'occasion de rappeler, en CHSCT, que les attaques médiatiques, quelles qu'elles soient, et quels que soient le grade et les fonctions des personnes qui en sont l'objet, devraient être prises en compte comme facteur de risque psycho social, au même titre que les effets de la dégradation des conditions de travail.

demeurant sur les réseaux sociaux ou internet, et marquent ceux qui en sont victimes pour de très nombreuses années. Les auteurs de ces agressions écrites le prennent d'ailleurs certainement en compte.

Nous vous proposons de trouver ci-dessous des exemples de la réactivité du SCPN aux attaques exercées contre certains commissaires de police dans la presse.

L'atteinte publique à l'honneur d'une femme ou d'un homme entraîne l'absence quasi-totale de droit à l'oubli induite par les traces parfois indélébiles

Jérémy DUMONT

Police : les commissaires soutiennent le directeur

Le Syndicat des commissaires de la Police nationale (SCPN), syndicat majoritaire des commissaires de police, réagit après l'article paru dans nos colonnes le 12 avril où Yves Lefebvre, secrétaire général du syndicat Unité SGP FO, mettait en cause Gilbert Grinstein, directeur départemental de la sécurité publique de l'Orne. « Sur le fond, les attaques personnelles ciblant M. Grinstein quant à la gestion purement statistique de son service ne sont nullement étayées. Le SCPN dénonce en outre l'instrumentalisation par M. Lefebvre du suicide survenu au commissariat le 3 décembre 2017, aux fins de stigmatisation d'un directeur dont il n'est pas démontré qu'il soit responsable de cet évènement tragique. M. Grinstein est d'ailleurs pleinement soutenu par sa direction, non seulement pour son action quotidienne, mais aussi dans le litige qui l'oppose à ce syndicaliste. » Et de poursuivre : « Sur la forme, le SCPN condamne fermement les propos choquants et déplacés tenus par M. Lefebvre, qui appelle à faire de M. Grinstein un « exemple ». Nous les condamnons au nom du respect dû à ce serviteur de la République et invitons au contraire à la retenue et la dignité. Enfin, le SCPN tient à faire savoir que ce type de propos calomnieux, caricaturaux et publiquement tenus n'a pour effet que de ternir l'image de la Police nationale. »

Les mises en garde d'un ancien de la maison Enzo, 40 ans, a démissionné après vingt ans de service. Il nous explique pourquoi.

ENZO EST UN DÉÇU DE LA POLICE. Son manifeste fait écho à la centaine de démissions constatées par an ajoutée aux « mises en disponibilité ».

« Attention, la police, ce n'est pas ce que vous croyez. C'est une machine à broyer les hommes. J'y suis entré à 19 ans, c'était une vocation. Je ne me voyais pas faire autre chose. A l'époque, la police essayait de recruter des profils un peu différents, issus des quartiers sensibles. Ce n'est plus le cas. Le ministère de l'Intérieur veut désormais de bons petits soldats, le petit doigt sur la couture. Le problème, c'est qu'on ne fait pas de la police avec des pions et des théories. Il faut se salir les mains. Or la police est devenue aseptisée. Elle n'a plus d'ADN, plus d'identité. Le corps de conception et de direction, en clair les commissaires, l'ont dénaturée. On doit se plier à leur diktat. Ces gens-là n'entrent pas dans l'institution pour faire de la police mais pour accomplir une carrière. Nous travaillons pour remplir leurs CV, pérenniser leur carrière et faire en sorte qu'ils touchent leurs primes qui peuvent monter jusqu'à 40 000 € pour certains directeurs. Un gardien touche environ 23 000 € par an. Il y a un fossé qui s'est creusé entre les policiers de base sur le terrain et la hiérarchie.

RÉACTION

Le commissaire défend son bilan

Mis en cause dans un communiqué du syndicat Unité SGT Police publié dans nos colonnes hier, le commissaire Belhéliou, chef de la circonscription de Cholet a souhaité réagir aux critiques. Dans un communiqué commun avec Wetta, directeur départemental de la sécurité publique de Maine-et-Loire, il rappelle en préambule que « le détachement, vers d'autres corps, est organisé pour l'ensemble de la fonction publique » et « bénéficie également aux commissaires de police. Il s'agit de s'ouvrir temporairement, généralement pour deux ans renouvelables au sein d'autres périmètres. Ce qui peut servir l'ensemble de l'administration pour les commissaires. La loi ne stipule pas sélectivement, à une fois en point, précisé au sujet de son arrivée à l'Agglomération Choletaise, le commissaire défend son bilan. « C'est bien mal appréhender la réalité du travail effectué par l'ensemble des effectifs du commissariat, tous grades confondus, depuis 3 ans que je dirige le service, que décrire une situation de la délinquance dégradée. En deux ans, les actions organisées, aussi bien judiciaires que de voie publique ont permis de réduire : les cambriolages de plus de 17 %, les auteurs de vols par effraction ont été interpellés grâce à l'articulation opérée entre l'investigation, la voie publique et les services partenaires. Les dégradations, incendies, violences urbaines et l'ensemble de la délin-

quance de proximité de près de 14 % 23 incendiaires ont été interpellés dans le cadre des dispositifs mis en place. Les violences aux personnes de près de 3 %. Les trafics de stupéfiants à 2 véhicules ont été démantelés avec des saisies importantes. Le soutien des enquêteurs à l'origine de ces belles affaires par les autres unités a été organisé. »

Les rodéos éradiqués

Outre ce bilan flatter, le commissaire Belhéliou souligne que « les phénomènes de rodéos ont été éradiqués. Des nuisances de proximité et des occupations prioritaires de l'espace public ont été prévenues et réduites. Une partie importante des délinquants durs qui perturbaient les quartiers entiers a été ciblée et traitée. L'intégralité des manifestations locales a été sécurisée dans un partenariat dynamique. » Le commissaire met « bien sûr, toutes ces réalisations au crédit, au premier chef, des hommes et des femmes qui ne sont investis et motivés. J'ai aussi la prévention, en confrontant la situation actuelle avec celle précédant mon arrivée, j'y ai contribué ; en orientant le travail de mes équipes et en étant présent avec elles en première ligne du début à la fin de ma présence. C'était encore le cas le week-end dernier. Toutes ces réalisations correspondent à ce qu'attend la population. Les auteurs du communiqué devraient également s'en féliciter au titre du service public. »

EN BREF

PRÉCISION

A la suite de la parution dans notre édition d'hier du témoignage d'un policier démissionnaire qui mettait en cause le montant des primes accordées aux directeurs et aux commissaires, le Syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN) tient à faire savoir que « les primes des commissaires de police inhérentes au corps de conception et de direction (indemnité de responsabilité et de

performance) sont prévues par l'article 5 du décret du 21 septembre 2010. Cette base réglementaire est transparente, publiée et accessible à tous. Un tiers du corps, composé d'environ de 1 700 commissaires de police, est éligible à cette prime intitulée part performance. A titre d'exemple : un commissaire divisionnaire qui se verrait attribuer cette prime, à son pourcentage le plus élevé, percevrait la somme de 12 000 € pour l'année d'exercice. »

MENU

A

📄

📌

★

✉

Le syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN) tient à faire savoir que, contrairement à ce qui est indiqué dans l'article, le contrôleur général SIMONIN, un de nos adhérents, n'est aucunement le "candidat" du préfet de police pour occuper le poste de responsable de la sécurité du PSG. Il s'agit d'une démarche purement individuelle. Il est donc abusif de prétendre que le préfet de police veuille "s'approprier" la sécurité du PSG. Par ailleurs, nous voulons préciser que le fait que M. SIMONIN ait été en position de responsabilité au moment des débordements de la place du Trocadéro en 2013, n'implique pas en soi que l'intéressé ait commis une faute professionnelle.

Le Point

UNE BASE « À BOUT DE SOUFFLE »

J'ai tout donné, tout sacrifié pour ce métier : ma famille, mes amis. J'ai divorcé et n'ai pas vu grandir mes enfants. J'ai reçu plusieurs lettres de félicitations pour mon travail dans l'antiterrorisme. Cela n'a pas empêché l'administration de me triquer du jour au lendemain pour une infraction routière. Je me suis retrouvé, seul, chez les bouef-carottes (la police des polices), sans aucun soutien. Ni celui des syndicats qui sort dans la cogestion, ni celui de ma hiérarchie. J'ai écopé d'une sanction dans l'indifférence générale.

La base est à bout de souffle. Les gars en ont ras le bol de ne plus pouvoir faire leur métier et de ne jamais être défendu par leur hiérarchie. Les CRS en prennent plein la gueule dans les manif en attendant des ordres qui ne viennent jamais. Les officiers de police judiciaire sont noyés sous les procédures de plus en plus complexes, et les agents de renseignements ne font quasiment plus de terrain. Bref, les flics ne sont plus flics. »

« Le prénom a été changé »

DOSSIER - La police dans quel état ?

La police est-elle en souffrance et trop sollicitée ?

L'image avait sans doute autant surpris qu'ému les policiers lorsque, lors des manifestations post attentats de janvier 2015, des milliers de personnes applaudissaient les forces de l'ordre. Deux ans plus tard, ces mêmes forces de l'ordre étaient clouées au pilori par l'affaire Théo. De héros, les policiers étaient devenus violents, racistes, et parfois même violeurs pour reprendre les raccourcis nauséabonds d'une certaine presse.

Ce « je t'aime moi non plus » est consubstantiel à l'histoire des relations police-population et avait atteint son paroxysme lors de Mai 68 (les CRS étant comparés aux SS). Il a parfois tendance ces dernières années à virer à la schizophrénie la plus totale, l'opinion publique brûlant ceux qu'elle adorait quelques semaines plus tôt.

Cette relation ambivalente avec la population ne laisse pas les fonctionnaires de police insensibles. Le manque de soutien de la part de l'opinion, voire son hostilité dans certains quartiers, conduit à créer ce qui peut être qualifié de « malaise policier ». Il se nourrit d'une situation paradoxale, avec d'un côté des policiers convaincus de jouer un rôle social indispensable, et de l'autre côté une population qui ne cesse de les critiquer.

Ce malaise s'est renforcé ces dernières années par la multiplication des instances de contrôle (plateforme IGP, numéro RIO, interventions médiatiques du Défenseur des droits, du Contrôleur général des lieux de privation et de liberté...) et par le recours massif à la captation vidéo des interventions policières sans que ceux-ci ne puissent s'y opposer. Ces contrôles imposés, et parfois mal compris, ont contribué à agrandir le fossé pouvant exister entre police et population, notamment dans certains quartiers sensibles. Le fil est ténu entre critiquer une intervention de police, et critiquer continuellement (avec une volonté de délégitimation) la police.

Dans certains territoires, c'est la légitimité même des policiers qui est remise en cause. Au risque de conduire à une sclérose, il apparaît

nécessaire de repenser le rôle du policier dans la société, de lui redonner du sens. Il n'est pas acceptable d'en faire le défouloir d'une société prompt à aimer puis à détester le jour d'après. Si la nature même du métier de policier ne peut le conduire à être aimé de tous et tout le temps, il ne peut pour autant être détesté de tous et tout le temps. L'une des ambitions de la PSQ est de remettre le lien police/citoyen au cœur de notre action : ce défi est majeur et essentiel pour la police des prochaines années.

Délicat et critiqué, le métier de policier et sa pratique changent sans cesse. La police évolue avec son temps et ceux qui la composent : les générations d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui. Les préoccupations ont changé et la police ne constitue plus nécessairement la seule raison de vivre de ses membres. En plus d'une reconnaissance statutaire, les policiers sont désormais en quête d'une reconnaissance sociale. Cette dernière passe par des horaires adaptés à une vie de famille ou une vie sociale, qui doivent être conciliables avec le travail. Prenez un commissariat actuel : les fonctionnaires qui le composent sont tous demandeurs d'horaires cycliques ou décalés. Le traditionnel fonctionnement hebdomadaire de 09h à 19h épuise et désocialise, surtout lorsque le policier y ajoute son temps de trajet domicile/travail. Cette situation est particulièrement prégnante en Île-de-France, car renforcée par le coût élevé de la vie et des loyers. Dans certains commissariats de la région parisienne, certains fonctionnaires qui y travaillent habitent en Normandie, voire dans le Pas-de-Calais ! L'adoption des horaires variables pourrait être un premier pas vers une amélioration, sous réserve que leur détermination ne devienne pas objet de querelles syndicales en cette année électorale. La question des cycles horaires reste toutefois une thématique prégnante pour la police. L'on ne compte plus les adoptions/suppressions de cycles ayant pour but de concilier continuité du service et compatibilité avec la vie des fonctionnaires. Quoi qu'il en soit, le cycle policier en lui-même est générateur de tensions, car il conduit à vivre en décalé avec son conjoint et sa famille.

Cette désocialisation couplée à la dureté du métier de policier conduisent à l'augmentation des RPS, dont la détection et la prévention incombent particulièrement aux chefs de service, ainsi qu'à l'ensemble de la chaîne hiérarchique (gradés et officiers). Le développement du SSPO, de la médecine de prévention, ont contribué à mettre à l'ordre du jour une thématique autrefois sans doute tue. Le recours à ces entités ne signifie pas nécessairement que la police va plus mal mais simplement que leurs fonctionnements sont désormais mieux perçus et acceptés par les fonctionnaires qui n'hésitent pas y avoir recours.

Il est ainsi difficile de dire si la police actuelle est plus en souffrance que la police de la fin du 20^e siècle. Une certitude toutefois, l'institution est fortement impactée depuis quelques années par les diverses formes de menaces extrémistes, par ailleurs sollicitée par une population toujours plus exigeante, et les personnels de tous grades contraints à agir dans des cadres plus stricts, avec des missions de plus en plus diverses.

Si la police souffre et fait parfois souffrir ceux qui la servent, elle n'en demeure pas moins un outil très utilisé dans la société actuelle. Les revirements successifs de doctrines de la police ont en effet conduit à une perte de lisibilité de son action. La police est devenue un objet politique, la plupart des sujets policiers étant repris, amplifiés et déformés par la sphère politique. Ce faisant, la police s'est retrouvée mêlée aux fluctuations de l'agenda politique, ses lignes directrices n'étant plus fixées de manière sereine mais par l'émotion des faits divers.

Ainsi, année après année, chaque événement particulier donne lieu à un plan d'action, auquel succède un autre plan d'action, quand bien même le premier vient tout juste d'être mis en place et n'a pas été encore évalué. Au travail particulier du policier, le contexte terroriste est encore venu complexifier la situation : le policier n'assure plus seulement la sécurité et la tranquillité publiques : il peut être amené à intervenir sur des actions de quasi-guerre. Il faut dès lors imaginer le psychisme d'un fonctionnaire démarrant sa carrière en 2018. En plus de ses traditionnelles missions de sécurité routière, de lutte contre la délinquance, de gestion des incivilités, le policier peut désormais se retrouver primo-intervenant sur une tuerie de masse. Lors d'une vacation d'un policier du quotidien, il peut donc successivement rédiger une contravention pour stationnement, puis dans les minutes qui

suivent neutraliser un terroriste.

Cet empilement de missions, cette vigilance constante épuise les corps et les esprits. Elle vient complexifier le métier de policier et perturber sa lisibilité. Ces nouvelles missions et modalités d'action ne sont pas rejetées par les policiers, bien au contraire. Ils les assurent et les assument. Ces derniers estiment toutefois que ces enjeux vitaux nécessitent de faire le tri dans les missions afin de se recentrer sur un « cœur de métier ». Cela signifie faire la chasse aux charges indues, vieux marronnier de l'administration qui semble progresser au fil des années, bien que trop doucement. Cela implique également de changer d'approche et d'arrêter de considérer que la police est le remède à tout et que son rôle est de réguler tout manquement à l'ordre social. La mise en œuvre de la répression de l'outrage sexiste voulue par Marlène SCHIAPPA (développée dans un rapport parlementaire de février 2018) est ainsi un cas d'école de ce que la police ne peut pas faire. Et pourtant, la police semble être le vecteur choisi pour réprimer une incivilité extrêmement difficile à qualifier pénalement.

Cette absence de cohérence dans les priorités missionnelles de la police se retrouve dans l'exercice quotidien du métier de chef de service. La culture populaire garde l'image d'un commissaire énergique, super-héros des temps modernes, que ce soit Alain Delon dans *Un Flic* ou Jean-Paul Belmondo dans *Peur sur la Ville*. Dans la « vraie vie », Jean-Paul Belmondo ne poursuivrait pas un malfrat sur le toit des Galeries Lafayette ou du métro : il serait otage de son ordinateur et de son smartphone, à répondre à des sollicitations ou des commandes plus urgentes les unes que les autres.

Le chef de service actuel est l'otage de dispositifs qu'il n'a pas conçus, pour lesquels il n'a pas été consulté (ou si peu) et qui ont été définis à un échelon central et non local. On assiste ainsi à un empilement de dispositifs sans revue des politiques de sécurité : la ZSP, complétée par l'ESR, les divers pôles de compétences mis en place ici ou là. Cet empilement de dispositifs, louable sur le papier (coordination entre services), aboutit bien souvent à une coquille vide qui ne continue à fonctionner que dans le but de ne pas déplaire à l'échelon hiérarchique supérieur. La police devient alors une machine à produire sa propre activité, via des tableaux, des statistiques, des réunions. Elle devient l'usine en trompe-l'œil de Tintin chez les Soviets : elle donne l'illusion

de fonctionner sur un secteur donné alors que le dispositif est moribond depuis des années. C'est d'ailleurs le problème de la police de manière générale : sur-sollicitée, sur-impliquée, elle perd alors de vue sa mission première, à savoir la lutte contre la délinquance.

Cette perte de sens, cette absence de ligne directrice conduit de nombreux commissaires, officiers ou gardiens à quitter la sécurité publique pour rejoindre des directions spécialisées, qui semblent épargnées par cette frénésie. La police actuelle fonctionne à la commande, en oubliant parfois son cœur de métier. Le risque est alors grand que la police perde son sens, sa direction. Cette situation, loin d'être une fatalité, doit conduire à interroger ses mécanismes actuels de fonctionnement. La PSQ, qui semble vouloir remettre l'échelon local au cœur du système de décision peut être un motif d'espoir, à condi-

tion que le pouvoir politique et préfectoral fasse confiance à ses policiers, et aux chefs de police que nous sommes. Nous avons les capacités de mettre en œuvre des dispositifs innovants, des structures ad hoc ou des petites unités pour traiter des problématiques de délinquance spécifiques à nos territoires.

Les chefs de service doivent être jugés sur leurs réussites ou leurs échecs. Mais qu'on ait le courage de leur faire confiance. C'est à cette condition que le commissaire pourra recréer des dynamiques locales de lutte contre la délinquance et donner ainsi du sens au travail de ses effectifs.

Alain CHASTRUSSE

DOSSIER - La police dans quel état ?

La simplification de la procédure pénale n'aura pas lieu pour les services d'investigation

Des seigneurs devenus greffiers

Autrefois, les flics d'investigation étaient qualifiés de « seigneurs de la police ». Une pointe d'amertume se cachait derrière ce sobriquet pour des limiers dotés de moyens extraordinaires, au premier sens du terme. Au côté des « grands patrons », on les appelait encore « enquêteurs » et « inspecteurs ». On critiquait ouvertement leur condescendance lors de leur arrivée sur les scènes de crime mais lorsque l'opportunité de se faire coopter pour rejoindre un service prestigieux se présentait, les impétrants se bousculaient au portillon. Mais ça, c'était avant !

Aujourd'hui, la filière investigation est en crise. Qui serait prêt aujourd'hui à sacrifier son emploi du temps, sa famille, au profit d'une matière de plus en plus exigeante sans aucune compensation ? Manifestement plus grand monde à en croire les difficultés de recrutement notamment dans le corps de commandement. Symptomatique dans une branche où, traditionnellement, les membres du CEA n'étaient pas légion, triés sur le volet. Les symptômes sont clairs, le diagnostic est unanime. L'affection c'est la complexification de la procédure pénale et la perte d'autonomie dans les investigations. Cantonné à des actes de plus en plus complexes sous l'œil d'une magistrature toujours plus présente, l'enquêteur ploie sous la forme au détriment du fond. En perte de sens, il devient greffier.

Grand soir ou gueule de bois

C'est dire si les attentes étaient fortes face à l'espoir d'une véritable remise à plat de l'ensemble de la procédure pénale. Cette vieille dame est née en 1958, autant dire que la pharmacopée prévue par l'ordonnance du général de Gaulle n'a guère de chance de lutter contre la sénescence. Pire, la molécule s'est altérée avec le temps. La multiplication indénombrable des réformes successives l'a même transformée en véritable cocktail lithique. Le praticien d'aujourd'hui vit dans une constante

insécurité juridique... à s'en réveiller la nuit pour vérifier sur Légifrance qu'il n'a pas commis un vice de forme susceptible de frapper sa procédure de nullité.

C'est donc plein d'espoir que le SCPN s'est lancé dans l'œuvre réformatrice d'une démarche cohérente avec la feuille de route investigation de la police nationale. La première déconvenue fut rapide, le groupe d'expert affrété par le ministère de la Justice pour cette œuvre simplificatrice était composé en tout et pour tout d'un haut magistrat honoraire et d'un avocat... Pas l'ombre d'un policier. C'est le Festival de Cannes avec uniquement des metteurs en scène et des producteurs, sans l'ombre d'un acteur !

Puis la douche froide arrive sans tarder. Propos liminaires des experts : « nous ne sommes pas là pour faire un grand soir de la procédure pénale ». Bref, vous espéiez une recodification complète et cohérente, vous n'aurez qu'une énième réforme. Mais attention, elle sera belle. Les pires hérésies seront gommées mais rien ne changera sur les grands principes. Choisir enfin entre accusatoire et inquisitoire ? Trop philosophique, on continuera à garder les inconvénients des deux sans promouvoir les avantages d'aucun. Rentrer dans le deuxième millénaire numérique ? C'est un autre sujet traité par une autre commission. Redonner du sens à l'enquêteur ? Il faudra qu'il comprenne que la procédure est là pour le protéger (sic) et non pour générer du contentieux pour les avocats. De toute façon, il faut aller vite. Quand *realpolitik* rime avec télé réalité, il faut vivre au rythme des chaînes d'information en temps réel.

Le « choc de simplification »

Une fois avalée la pilule (une de plus dans le cocktail lithique, vous me suivez ?), le policier pragmatique se doit d'analyser objectivement le nouvel arsenal à sa disposition pour neutraliser la menace. Reprenons donc les objectifs que se fixe la réforme¹...

1 Projet de loi de programmation pour la justice 2018-2022, page 7.

1- Faciliter le travail de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale par la suppression de formalités inutiles ou redondantes

Sur ce point le travail de correction des dérives législatives au fil du temps semble positif. La loi sera bien l'occasion de toiletter nombre d'incohérences introduites par des lois successives mal articulées avec l'ensemble du corpus législatif.

Un seuil unique est enfin retenu pour déterminer le quantum de peine au-delà duquel une infraction permet l'emploi de mesures réputées plus coercitives. Il sera fixé à trois ans. Désormais, une infraction punie d'une peine d'emprisonnement supérieure à trois ans pourra notamment faire l'objet d'une prolongation de flagrance. Les enquêteurs pourront effectuer des géolocalisations et des perquisitions sur autorisation du JLD en préliminaire.

Les techniques spéciales d'enquête (écoutes, sonorisations, balisages...) verront leurs régimes unifiés. Jusqu'alors chacune avait ses délais propres (écoute téléphonique d'un mois, géolocalisation du même portable de 15 jours), son autorité de délivrance particulière (parquet, JLD). L'ensemble d'entre elles n'auront pas à être interrompues au moment de l'ouverture de l'instruction (jusqu'alors il fallait par exemple débaliser les voitures puis les rebaliser en CR).

Quant à faciliter le travail de tous, c'est essentiellement celui des magistrats qui va être allégé. Suppression des autorisations de réquisitions (mais il faut quand même un avis qu'il faudra bien sûr acter, c'est donc juste que le procureur n'aura pas besoin de se fendre d'un écrit), suppression de l'obligation de présentation à la première prolongation et extension de la visioconférence, habilitation des OPJ une seule fois et non à chaque changement de service. Nulle part il n'est question d'attribuer une compétence nationale aux OPJ, au moins en service spécialisé. Les voyous n'ont pas de frontières, nous en garderons.

La réforme ne contient quasiment rien sur la garde à vue alors que nous souhaitons un premier délai de 48H, au moins dans les cas où elle peut atteindre 96H. En effet, le délai des 24 premières heures n'arrive jamais à son terme puisqu'il faut demander la prolongation avant la fin de journée du magistrat. Ainsi, pour une interpellation effectuée à 6H du matin le lundi, la prolongation ne s'effectuera pas à 6H le mardi mais avant 18H le lundi. Plutôt qu'un premier délai de 24H, il s'agit d'un délai de 12H ! Et dans ce délai, l'OPJ doit défricher un nombre important d'actes essentiels à la suite de la procédure : interpellation, placement en GAV et notifications des droits plus toutes les démarches afférentes, perquisitions, transports divers (sur les lieux de perquisition ou de fouille, retour au service...), premières auditions (grande identité, enferrement...). Par contre, on n'oublie pas d'autoriser les prolongations aux seules fins

de permettre un défèrement pendant les heures ouvrables, dites «prolongation de confort». En guise de réforme, nous devons nous contenter de ne pas avoir à appeler l'avocat lorsqu'on transporte son client à l'hôpital. La nuit, c'est « ne pas déranger » !

2- Recentrer chacun sur son métier : le policier enquête, le parquet poursuit, le juge juge

Là, ce sont des mots réconfortants... mais ce ne sont que des mots. Le texte ne contient en fait aucune proposition concrète qui vienne l'attester (même l'extension des pouvoirs de l'APJ réinstaurer une obligation d'autorisation du parquet pour procéder à des réquisitions alors qu'on vient de le supprimer pour les OPJ... Pourquoi la logique n'a pas été poursuivie en permettant ces réquisitions par l'APJ sous le contrôle de l'OPJ ? Mystère !).

Il s'agit pourtant là d'un sujet crucial au cœur de la perte de sens du métier de policier. L'activité de police judiciaire a toujours été placée sous l'autorité du pouvoir judiciaire, ce n'est pas le débat. Le sujet c'est la portée de ce contrôle. A l'origine, il s'agissait d'un contrôle de légalité a posteriori. Le policier menait ses investigations à son initiative. S'il s'avérait qu'il avait commis des fautes procédurales, sa procédure était frappée de nullité. Première sanction, il avait travaillé pour rien et se faisait narguer par son objectif lorsqu'il le croisait dans la rue. Pire, s'il avait commis des fautes lourdes ou récurrentes, il pouvait être sanctionné. Aujourd'hui la donne a changé, le contrôle se fait a priori et porte sur l'opportunité des investigations. Avant de faire quoi que ce soit, le policier doit rendre compte au magistrat et faire valider sa stratégie. Mais les magistrats n'ont aucune expérience opérationnelle. Ils sont donc susceptibles de donner des instructions inexécutables (par exemple, sonoriser un pavillon dans lequel il y a en permanence des occupants) ou encore refuser certaines investigations pour de pures raisons d'agenda.

3- Renforcer l'efficacité des enquêtes

C'est un bien grand mot, aucun pouvoir novateur n'est accordé au policier. Il s'agit juste de les rendre moins inefficaces en remettant à plat des régimes créant de l'insécurité juridique et en abaissant le seuil (de 5 à 3 ans d'emprisonnement) permettant d'utiliser certains actes coercitifs (perquisition en préliminaire sur autorisation du magistrat).

De nombreuses pistes de travail avaient pourtant été proposées notamment concernant la recherche d'informations. Le développement de fichiers disparates a rendu complexes et lourdes les gammes de recherche nécessaires à l'enquête. L'enquêteur essayant de regrouper l'ensemble

des éléments qui lui sont accessibles peut avoir à consulter une dizaine de fichiers différents (beaucoup plus dans les services spécialisés) : TAJ, LRPPN, FPR₂, SNPC, SIV, EUCARIS, FOVES, ADOC, FNE, AGRIPPA... Chacun de ces fichiers dispose de ses spécificités de consultation obligeant une gymnastique intellectuelle importante. Au mieux l'enquêteur perd un temps précieux qu'il aurait pu consacrer à d'autres tâches, au pire, il oublie un fichier et passe à côté d'une information capitale ce que la vindicte populaire ne manquera pas de lui reprocher. A l'ère de la Big Data et des réseaux sociaux à la protection de la vie privée pour le moins floue, il n'est plus concevable que la police reste au moyen âge de l'informatique. Il conviendrait dès lors de développer un outil permettant de consulter tous les fichiers en ne remplissant qu'un seul formulaire de requête.

4- Uniformisation de certains régimes procéduraux, des seuils et durées

C'était vraiment le plus simple à faire, indispensable mais peu ambitieux ! L'une des seules vraies avancées est l'extension des techniques spéciales d'enquête aux crimes même sans bande organisée. Jusque-là réservées à la criminalité organisée, elles n'étaient par définition pas accessibles pour un « simple » meurtre.

5- Restaurer une relation de confiance enquêteurs / magistrats

Sujet essentiel mais impossible de trouver ce qui change la donne dans les propositions. Où est l'instauration d'une réelle force probante aux PV des policiers qui ne valent toujours qu'à titre de simple renseignements ? Pourquoi le policier n'a-t-il toujours pas une place particulière dans le procès pénal où il intervient comme simple témoin, livré au haro des avocats ? Tout au plus, nous serons aujourd'hui autorisés à déclarer l'adresse du service lorsque nous serons victime.

Cette question est de toute façon plus un problème de formation initiale et continue que de procédure pénale. Les magistrats passent 6 mois en cabinet d'avocat et 15 jours (au mieux) en service de police. Les commissaires passent une semaine au TGI. Il y a là certainement quelque chose à revoir.

6- Éviter des procédures lourdes en ouvrant de nouvelles voies procédurales

Il s'agit essentiellement d'une façon d'alléger le travail des magistrats dont les policiers bénéficieront mais en deuxième lieu. En attendant, toute la charge du travail allégé reposera sur eux (par le développement de la forfaitisation notamment).

La seule mesure intéressante, c'est la «comparution différée» (de deux mois maximum) qui évitera les ouvertures d'information et donc la délivrance de commissions rogatoires aux services alors qu'il ne s'agit que d'attendre des résultats d'analyse par exemple. Participe à cette même logique le fait que le juge pourra aussi refuser une constitution de partie civile qui jusqu'alors obligeait à une ouverture d'information.

Quant aux nouvelles voies procédurales... Que dire du nouveau pouvoir qui nous est octroyé : fouille et contrôle d'identité sur les engins flottants ?

7- Simplifier le jugement des affaires

C'est l'un des gros morceaux de la réforme mais par définition le policier n'y trouvera guère son compte. Ces réformes satisferont sûrement bien plus magistrats et avocats.

Conclusion

Un travail de codification s'avère monumental. La société moderne n'est peut-être plus prête à attendre le temps nécessaire pour qu'une gestation constructive et pondérée soit effectuée. Ce n'est pas l'affaire de quelques mois mais d'un quinquennat. L'impact politique est-il donc peut-être trop faible pour que l'effort mérite d'être entrepris ?

Ce qui est certain, c'est que les policiers d'investigation devront s'en contenter pour l'instant. Les chefs de police ne trouveront pas encore la solution aux problèmes de recrutement qui les touchent. Le SCPN continuera cependant à rester vigilant sur le sujet de l'investigation et se constituera en véritable force de proposition auprès des autorités politiques, administratives et judiciaires afin de redonner aux policiers la foi en leur mission. Après tout, dans un État de droit, la seule possibilité de neutraliser durablement la menace du terrorisme, du crime organisé mais aussi les auteurs de trouble, c'est la procédure pénale.

« Avant donc que d'écrire, apprenez à penser. »

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, Et les mots pour le dire arrivent aisément. »

« Hâtez-vous lentement, et sans perdre courage, Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage, Polissez-le sans cesse, et le repolissez, Ajoutez quelquefois, et souvent effacez. »

Boileau, L'Art poétique

Thierry SABOT

DOSSIER - La police dans quel état ?

PSQ : c'est comment ailleurs ?

Après trois années passées à l'étranger comme attaché de sécurité intérieure en Afrique du Sud j'ai pu mesurer la qualité de service de la police nationale en France. Si une affectation à l'étranger a pour premier objectif de participer au retour en sécurité intérieure et à la promotion du modèle policier français, il permet également de poser en retour un regard rénové et enrichi des expériences étrangères sur nos méthodes.

En Afrique du Sud, j'ai vu évoluer une police forte de près de 200 000 personnels qui 20 ans après l'avènement de la démocratie enquête chaque jour sur 53 homicides et autant de tentatives. Dans une société en reconstruction mais dont les classes défavorisées sont toujours marquées par les stigmates ségrégationnistes de l'apartheid, l'action policière est scrutée, critiquée quasiment quotidiennement. Dans ce contexte la transformation de la police, sa modernisation, son efficacité, l'amélioration des relations police-population occupent les agendas des différents chefs de police du pays depuis 1995. Ainsi en Afrique du Sud la police dispose d'un ministère à part entière.

Bien que soumis à des enjeux sécuritaires très différents, la police constitue en France comme en Afrique du Sud, plus qu'un symbole, une réalité concrète de l'action de l'État, un témoignage de sa capacité à agir, un signe de son efficacité.

Récemment de retour en sécurité publique, j'ai immédiatement eu l'opportunité d'être impliqué dans la mise en place de la police de sécurité du quotidien. Deux aspects de cette réforme me paraissent pouvoir être mis en perspective dans la conduite des réformes des politiques publiques de sécurité des deux côtés de l'hémisphère. Les réformes et projets conduits pour rénover l'action policière ont pour point commun d'utiliser au mieux le potentiel policier humain disponible et de répondre à la question de la valeur ou du sens de la police.

La disponibilité du policier au cœur du projet ?

La police de sécurité du quotidien (PSQ) est conçue avant tout comme une méthode d'action¹, selon les mots du Président de la République elle

visé à « *replacer le service du citoyen au cœur du métier de gendarme et de policier* », notamment pour « *lutter contre les délits, les nuisances, les incivilités ressenties au quotidien* ». L'objectif est de « *lutter contre tout ce qui fait naître (...) les sentiments d'insécurité* » et « *qui donne l'image de l'impuissance publique* ».²

Les policiers réclament légitimement d'avoir voix au chapitre dans la définition des politiques de sécurité, aussi la PSQ qui *engage tous les policiers* est présentée comme un principe dynamique qui laisse des marges de manœuvre aux chefs de police dans l'élaboration de leurs stratégies locales.

Évidemment ambitieux cet objectif est confronté à la réalité et la difficulté croissante de l'exercice du métier de policier, car même dans un contexte permanent de menace terroriste, les administrés attendent de la police qu'elle réponde à leurs préoccupations dans une logique de résolution de problèmes quotidiens. Il n'est donc pas surprenant qu'un des constats sur lesquels la PSQ est déployée est le sentiment d'insécurité dont on sait pourtant que la mesure varie selon des déterminants parfois déconnectés des réalités statistiques criminelles (2/3 des français indiquent se sentir parfois en insécurité)³ quand le taux de criminalité en France est inférieur à celui de nombre de ses voisins européens.

Les attentes des administrés notamment dans les zones gagnées par des logiques de déshumanisation et d'anonymisation est très forte, et c'est souvent à l'aune de sa disponibilité sur ces sujets qu'est jugée l'efficacité de la police. Les interventions sur des conflits d'incivilités, de rupture des codes sociaux, souvent infra-pénales constituent une attente forte des administrés et demande une très grande disponibilité policière (gestion des différends familiaux et de voisinage, troubles à la tranquillité publique). La question de la gestion du potentiel humain disponible de la police est bien indissociable de la prise en compte des attentes des administrés.

C'est pourquoi la réalité d'une police de disponibilité est certainement le sujet de fond de la réforme. La création annoncée de 8000 postes de policiers à l'horizon 2022 est forcément un geste fort en termes de moyens surtout dans un

1 Note DGPN/Cab/N°2018-1300D du 6 avril 2018

2 Journal Le Monde édition électronique datée du 17 octobre 2017.

3 Baromètre Odoxa de la sécurité des français publié réalisé en décembre 2017

contexte très contraint de ressources humaines.

L'originalité de la conception du dispositif repose dans la consultation inédite de tous les policiers en amont de sa mise en œuvre, la méthode parfois contestée (50 % de réponses au questionnaire) a pourtant eu le mérite de permettre aux acteurs de terrain de faire entendre leur voix, surtout dans un contexte de dialogue social marqué par le mouvement des policiers en colère. Il est par ailleurs important de ne pas laisser le monopole de la réflexion policière aux seuls chercheurs et universitaires. Sur ce point en Afrique du Sud, des facilités de service sont accordées aux policiers qui présentent un projet scientifique en lien avec la fonction *policing*.

Les résultats de cette consultation ont sans surprise fait remonter des critiques récurrentes sur le manque de moyens, le poids des sujétions et charges indues et l'érosion de la confiance des administrés.⁴ Ces sujets reviennent régulièrement dans le débat public et c'est pourquoi la police de sécurité du quotidien ne pourra être couronnée de succès que si elle s'accompagne d'une réforme concomitante de la procédure pénale et une réflexion profonde sur les sujétions et charges indues qui grèvent effectivement la disponibilité policière. Il me semble que chaque policier souhaite être « utile » et retrouver le sens et les motivations qui l'ont conduit un jour à passer un concours de gardien de la paix, d'officier ou de commissaire de police.

Redonner du sens et de la valeur à l'action de la police

Un rapport parlementaire publié il y a plus de 30 ans et annexé à la loi de modernisation de la police résumait finalement assez bien la question du sens et de la valeur du policier « *Au sein des démocraties occidentales, la France connaît le taux de présence policière le plus élevé : près de 4 agents de la force publique pour 1 000 habitants. L'augmentation des effectifs n'est plus une réponse suffisante. En revanche, la valorisation de l'activité de 122 000 hommes et femmes de l'institution doit être considérée comme prioritaire* ».⁵

Récemment en Afrique du Sud, l'administration policière s'est engagée dans un grand projet de retour aux sources du métier intitulé « *back to basics* » qui peut être traduit comme un retour aux fondamentaux avec un principe « *doing right things right, everytime* ». Ce projet qui vise à améliorer les relations entre la police et la population a pour ambition de renforcer l'éthique des pratiques policières en revenant à l'esprit de

la constitution du pays. Confronté à un profond problème d'éthique et de professionnalisme des policiers, les autorités tentent depuis 20 ans de renforcer l'attractivité du métier de policier. Le fil conducteur de ces réformes successives reste celle du sens d'un service public qui a pour mission de servir l'ensemble des sud-africains indépendamment de leur appartenance ethnique, quand il fut pendant 50 ans au service d'une minorité.

La question du sens de l'action policière doit être mise en perspective de la relation avec le public. Cette problématique n'est pas nouvelle puisque le Préfet Lépine déjà souhaitait « *rendre le gardien populaire en le rendant poli et serviable, empressé de se mettre à la disposition de qui requerrait ses services* »⁶. Pour que les administrés aiment leur police, le préfet leur confiera des missions de secours aux personnes, ainsi la création de la brigade fluviale en 1900 à l'occasion de l'exposition universelle et plus tard l'apparition des bornes de police secours en 1928. L'objectif étant de répondre à toutes les urgences et à toutes les détresses.

Au fil des années les réformes ont été essentiellement conduites en direction des usagers dans une optique d'amélioration du service public de la police. Il existe dans le même temps des attentes fortes des policiers sur leur conception du métier, car s'il est fondamental que les administrés aiment leur police il convient aussi que les policiers aiment leur métier.

Pour nombre de policiers, la police de sécurité du quotidien s'inscrit dans un cycle long de réformes où depuis 20 ans se sont succédées la police de proximité, la culture du résultat, les unités territoriales de quartiers, les brigades de sûreté territoriale et les zones de sécurité prioritaires. La réussite d'une réforme ne se résume évidemment pas à la seule problématique des moyens, et c'est certainement la réflexion sur le sens du métier qui doit rester le marqueur de l'engagement du policier dans la conduite du changement. Puisque la police de sécurité du quotidien ouvre cette perspective, il faut s'en saisir.

Fabrice NAVARRO

4 Dossier de presse de lancement de la police de sécurité du quotidien

5 Cité par dans la revue *Pouvoirs* n°102 « La police » page 97

6 Cité dans *Histoire et dictionnaire de la police*, édition 2005 Robert Laffont, page 394

INFOS COMMISSAIRES SCPN

LE GRAF OU GRADE A ACCES FONCTIONNEL : QUELLES REPERCUSSIONS POUR LE CORPS ?

Une création en 2016

Le grade de commissaire général de police a été institué par le décret n° 2016-808 du 16 juin 2016, modifiant le décret du 2 août 2005 (article 14-1). Le corps des commissaires retrouvait à cette occasion un troisième grade, après la disparition de celui de commissaire principal. La nomination au grade de commissaire général est accessible par deux « viviers » de commissaires divisionnaires de police :

Le « premier vivier » est celui des commissaires divisionnaires détachés sur des emplois, qui peuvent être nommés en CAP s'ils ont atteint au moins le 5^e échelon de leur grade et à condition qu'au 1^{er} janvier de l'année pour laquelle le tableau d'avancement est établi, ils aient accompli six ans de service en position de détachement dans un emploi.

Le « second vivier » est celui réservé aux commissaires divisionnaires ayant exercé au moins 8 ans de services sur des fonctions dites importantes, listées dans un arrêté distinct. Cet arrêté a vocation à être régulièrement mis à jour. Il a procédé à une reconstitution rétroactive de certains postes aujourd'hui disparus, mais qu'il y avait lieu de considérer comme répondant aux critères imposés par l'administration. Les années nécessaires à la nomination au grade de commissaire général sont cumulatives d'un vivier à un autre.

Concernant le 3^{ème} vivier dit du « choix (5% des postes), dont les textes sont en cours de rédaction, nous rappelons notre hostilité à sa mise en place, ce dernier relevant par nature du fait du prince, et les critères retenus (activité exceptionnelle) étant trop subjectifs.

Ce nouveau grade a des effets positifs pour le corps

Le premier avantage est celui de la sécurisation des commissaires de police détachés sur des emplois. Auparavant, en l'absence d'un tel dispositif, un commissaire divisionnaire détaché sur un emploi pouvait perdre, en cas de mobilité, le bénéfice indemnitaire de son détachement en cas de retour sur un poste de commissaire divisionnaire. Un commissaire général, donc « grafé », bénéficie ainsi du même régime de rémunération des fonctionnaires positionnés sur des emplois, et peut donc changer de poste sans risque.

La réforme du GRAF a été accompagnée d'une

cartographie des emplois rendant automatique la nomination aux emplois de CG, et IG dès l'occupation du poste.

Des conséquences globales sur les avancements des commissaires de police

Mécaniquement, les commissaires de police verront leur avancement au grade de commissaire divisionnaire accéléré dans le temps, en raison du plus grand pourcentage de promus par an.

Enfin, on assistera à un changement de physiologie du corps, des collègues plus jeunes accéderont plus facilement à des postes à emplois (CG, IG), car un certain nombre de collègues « grafés » feront des choix de carrières différents (géographiques, ou par filière métier) du fait du bénéfice de ce nouveau grade à la rémunération équivalente des postes à emploi.

UNE AVANCEE ENFIN CONCRETISEE, LA LINEARISATION DE L'ECHELON HEB BIS

Le SCPN, après avoir relancé l'administration sur le sujet de la linéarisation de l'échelon HEB bis (passage automatique à l'ancienneté sans soumission à CAP), vous annonce que, sauf modification de dernière minute toutefois très peu probable, cette mesure sera effective à compter du 1^{er} janvier 2019 après inscription au projet de loi de finance.

En effet, les dispositions réglementaires prévoient que « l'actuel échelon spécial de commissaire divisionnaire est accessible aux commissaires divisionnaires, après avis de la commission administrative paritaire, et justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle ils ont candidatés à l'accès à cet échelon, d'aux moins deux ans de services effectifs au 7^e échelon du grade ».

Dans les faits, cela équivaut à pourvoir candidater dans la troisième année du 7^{ème} échelon, et en pratique à bénéficier de cette disposition au terme de 5 années en moyenne.

Ce nouveau texte devrait transformer l'échelon spécial contingenté et soumis à CAP du grade de commissaire divisionnaire de police en un huitième échelon linéaire décontingenté, dont les conditions d'accès sont fixées à quatre années dans le 7^{ème} échelon du grade de commissaire divisionnaire de police.

Cette durée est similaire aux dispositions régissant l'accès au HEB bis du corps des administrateurs civils.

Nous demandons à terme la mise en place d'une mesure similaire pour le premier grade de commissaire avec la linéarisation de l'échelon spécial de commissaire et sa transformation en un 10ème échelon décongé, même si le protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers dans la police nationale, en date du 11 avril 2016, prévoit de porter à 180 postes ce contingent qui est aujourd'hui de 80.

ACADEMIE DE POLICE : UN PROJET DE QUELLE NATURE ?

Au vu des rumeurs persistantes concernant la création d'une académie de police regroupant les trois corps actifs, le SCPN a été le seul syndicat à saisir le ministre de l'Intérieur afin de solliciter des informations plus précises. Il nous a été répondu qu'un projet en cours de réflexion avait pour ambition, dans un premier temps, de regrouper des formations thématiques ponctuelles.

Après avoir réalisé un travail de consultation des membres du corps, le SCPN estime qu'il n'y a pas de raison de faire preuve d'une réticence de principe quant à un tel projet. Il convient toutefois que ce dernier soit pertinent et efficace. Le fait de vouloir moderniser des formations initiales (ou continues), décloisonner des formations au profit des corps actifs afin que chacun comprenne mieux les contraintes des autres, mérite une réflexion.

Le SCPN finalise son travail de recherche, en interne, mais également en lien avec la fédération UNSA FASMI, de manière à être en mesure de formuler des propositions pertinentes à l'administration, en conformité avec les besoins et les exigences du métier de commissaire de police.

LE PYRAMIDAGE DE LA NOMENCLATURE DES POSTES, CONSEQUENCE DE LA CREATION DU GRAF : UNE AMBITION REALISABLE A EFFECTIFS CONSTANTS

La feuille de route sociale du ministre de l'intérieur du 8 mai 2015 dans la continuité du protocole additionnel du 8 avril 2009, avait décidé de la création d'un grade à accès fonctionnel de commissaire général.

Ce nouveau grade impacte mécaniquement et directement le pyramidage du corps, induisant une déflation sur celui de commissaire divisionnaire. La mise en place du GRAF de commissaire général sera progressive jusqu'en 2022 avec la création de 54 postes par an de 2016 à 2021 et de 36 en 2022, soit un total de 360 postes. L'objectif à atteindre à l'horizon du 1er janvier 2023 est un corps constitué de 40% de commissaires de premier grade, de 40% de commissaire divisionnaire et enfin de 20%

pour le GRAF de commissaire général.

Une refonte de la nomenclature, pilotée par le DMGCP et basée sur 1639 postes ayant vocation à être occupés par 1804 effectifs est indispensable. Différentes orientations ont été retenues pour fixer la répartition.

Offrir des postes de nature à être occupés par chacun des trois grades

Une échelle lettre (de A à F) permet d'associer un niveau de responsabilité et d'expertise à un poste.

En 2023, 60 % des effectifs seront des CD et Cogé devant être positionnés sur des postes de D à F. En outre, un volume suffisant de postes D doit être proposé aux commissaires de premier grade, afin d'assurer la promotion au grade supérieur. Le volume total des postes D atteindrait dès lors 74% de la nomenclature totale. Le cumul des postes A à C, serait quant à lui de 26%.

Associer grades et niveaux de postes

Le projet de nomenclature prévoit que les 2/3 des commissaires du premier grade seraient sur un poste de A à C, que les 2/3 des CD sur un poste D ou D GRAF (poste important figurant sur l'arrêté liste) et enfin 3/4 des CoGé sur des postes E ou F permettant de détecter les futurs emplois sommitaux à moyen terme.

Le poste D, sésame vers le divisionnariat

Occuper un poste D deviendrait une condition indispensable pour être promu au grade supérieur.

Plus de postes pour le GRAF

L'objectif de 360 CoGé à l'horizon 2023 induit un exhaussement mécanique du nombre de postes permettant d'accéder au GRAF. A l'heure actuelle, certaines directions ont communiqué leurs modifications prévisionnelles de nomenclatures. Nous attendons la communication de l'ensemble du dispositif afin d'avoir une vision objective et critique.

Au total, entre 2018 et 2023, ce sont 100 postes D et 57 postes F qui devraient faire leur apparition dans la nomenclature avec une déclinaison suivante par direction : 33 postes D de plus pour la DCSP et 17 postes F, 16 postes D de plus pour la PP et 9 postes F, 12 postes D de plus pour la DCPJ et 6 postes F et enfin 11 postes D de plus pour la DGSI et 5 postes F.

Nous serons particulièrement vigilants sur ce dispositif, exhaussement de nomenclature ne doit pas rimer avec déflation du corps comme nous l'avons clairement annoncé lors de notre discours au ministre de l'Intérieur. Nous attendons la

communication de l'ensemble des éléments afin de porter une analyse critique globale. Soyez assurés de notre pleine et entière détermination à défendre notre corps.

LA CHARTE DE GESTION DU CORPS DE CONCEPTION ET DE DIRECTION

Il y a quelques mois, le DMGCP a proposé une ébauche de charte de gestion du corps de conception et de direction. Nous sommes persuadés de la pertinence de la démarche, la gestion RH de notre corps nécessitant un véritable choc de modernisation. Il est légitime d'aspirer à une uniformisation de certaines pratiques entre les directions actives, une valorisation des parcours transversaux, une meilleure connaissance des cadres par l'administration, et enfin d'une plus grande adéquation des profils avec les fonctions occupées.

Cette charte de gestion du corps n'est pour l'heure pas prête, et n'a pas reçu l'aval du SCPN, les éléments portés à notre connaissance témoignant au mieux d'une compilation du corpus de règles régissant la carrière des commissaires de police, et souffrant de l'absence d'une véritable rédaction de bonnes pratiques.

Il conviendra surtout d'essayer de parvenir à établir un document « normatif » qui permettra de gérer efficacement notamment les questions liées à la mobilité des commissaires de police : déblocage de situations, assurance de retrouver des postes correspondant au profil après une période en dehors de sa direction d'origine, mais aussi les choix de candidats par les directions actives.

Le SCPN sera vigilant aux modalités de conduite de ce chantier.

APORTT (Arrêté portant sur l'organisation relative au temps de travail)

Une arrivée chaotique du droit européen dans l'ordre interne

La gestion du temps de travail dans la police nationale va subir des modifications drastiques avec l'application prochaine du nouveau corpus de règles appelé APORTT ou « arrêté portant sur l'organisation relative au temps de travail », qui se substitue à l'IGOT.

Cet arrêté, complexe et dense, a été préparé à la hâte par une administration rattrapée par des obligations européennes émanant d'une directive de 2003, dont l'inapplication avait été soulevée devant la Cour de justice de l'Union européenne par un syndicat d'officiers, le SCSI.

Le projet est actuellement en cours de finalisa-

tion, à la suite de nombreuses réunions bi latérales et multilatérales, notamment avec les organisations syndicales.

Une nouvelle réglementation imposant une limitation du temps de travail

D'une manière générale la réglementation européenne modifie nos règles de droit en imposant une limitation spécifique du temps de travail des agents de tout le périmètre de la police nationale.

La durée maximale de travail est ainsi dorénavant limitée schématiquement par un contingent de repos obligatoires (11 heures de repos journalier, 35 heures par semaine, un RL et RC entre deux semaines d'au moins 35 h, une durée moyenne sur 7 jours maximum de 48h...).

Les cas de dérogations existent et sont de deux types : les événements graves et les missions spécifiques

La catégorie « événementielle » concerne des troubles d'une particulière gravité, ou d'une gravité exceptionnelle et durables, imposant un engagement important des forces de sécurité et ne permettant pas une planification du temps de travail des personnels, ou suscitant un engagement particulier et long dans le temps, en cas d'atteinte à l'intégrité territoriale ou la pérennité des institutions.

La catégorie « missionnelle » a été insérée de manière à permettre la continuité du service public en raison de la spécificité de l'action policière, indépendamment de tout événement grave. Les missions concernées sont les missions judiciaires, de surveillance ou de renseignement ; les missions de paix et de sécurité publique ; les missions des agents en dehors de leur lieu habituel de travail et / ou pour l'accompagnement et la protection des personnes.

Quoi qu'il en soit, lorsque des limites sont atteintes l'agent est obligatoirement « neutralisé », c'est-à-dire qu'il lui est impossible de continuer à travailler.

Pour ce qui est de la physionomie globale des droits des agents, la réglementation change peu, et il n'est pas prévu d'heures supplémentaires pour les commissaires et officiers. Par ailleurs, les projets actuels prévoient l'exclusion de principe des dispositifs (sauf exception) des commissaires et commandants de l'article 10.

La latitude opérationnelle du corps de commandement est remplacée par un nouveau système appelé Marge d'Adaptation Spécifique (MAS).

L'intégralité des cycles de travail précédemment prévus à l'IGOT sont inclus dans le nouvel arrêté, y compris celui de la vacation forte.

Un changement majeur réside dans le fait que l'application de ces normes implique que désor-

mais, le temps de travail soit précisément décompté pour l'intégralité des corps composant les rangs de la police nationale, y compris pour le corps de conception et de direction.

Le CTR prévu le 12 juin 2018, en report du CTR du 1er juin qui avait été boycotté par les organisations syndicales siégeant, a été annulé et reporté à une date inconnue à ce jour. L'APORTT est donc en suspens.

Le SCPN engagé tout au long des négociations dans l'intérêt des chefs de service

Avant toute chose, il est nécessaire d'appréhender le fait que les normes relatives au temps de travail telles qu'issues de la réglementation européenne ne sont pas seulement des normes de gestion, mais des règles d'ordre public découlant du principe de sauvegarde de la santé et la sécurité des travailleurs, et qu'à ce titre, leur non-respect entraîne la responsabilité des personnes qui s'en sont affranchies.

Le SCPN a été impliqué dans un certain nombre de négociations de niveau fédéral avec l'administration, et a veillé à permettre au corps de conception et de direction de ne pas être impacté outre mesure par la complexité de la tâche découlant de l'application de l'APORTT.

Vous permettre de déléguer

Un important travail sémantique a été réalisé jusqu'alors à notre initiative de manière à ce que les chefs de service soient en mesure de déléguer le contrôle effectif du temps de travail par certains de leurs collaborateurs. En effet, les premières versions du texte, ne prenant pas en compte la réalité des services, dont certains comprennent un nombre important de fonctionnaires, se bornaient à faire référence au chef de service.

Vous restez décisionnaires quant au management des officiers

Notre préoccupation a été également de garantir que les commissaires de police puissent rester des chefs de service, notamment vis-à-vis des officiers faisant usage de la marge d'adaptation spécifique ou MAS.

Certaines organisations représentatives du corps de commandement avaient insisté pour que la prise de la MAS ne soit soumise à aucune validation par le chef de service.

Le SCPN a veillé à ce que le texte reste applicable en maintenant le chef de service positionné en tant que tel.

Des garanties pour le CCD obtenues suite à l'engagement du SCPN

Bien qu'exclu au même titre que les commandants de l'article 10 des mesures de limitation du temps de travail, le CCD bénéficie de garanties de repos suite aux permanences sur deux jours de repos consécutifs. Dans les premières versions qui nous étaient présentées, l'administration ne prévoyait que 35 heures de repos décalés obligatoires.

Une réforme mal maîtrisée qui va générer beaucoup d'insécurité et imposer une vigilance permanente

La réforme du temps de travail a longtemps été repoussée par l'administration. Sans grande anticipation, elle va néanmoins être imposée aux services de police.

Sur le plan méthodologique, les directions actives, ni les bureaux de gestion n'ont pas suffisamment été consultés, cet état de fait rendant impossible toute perception concrète des répercussions des nouvelles règles sur le travail spécifique de certains services, notamment dans le domaine de l'investigation.

A cette impréparation s'ajoute l'obsolescence des systèmes de gestion du temps de travail, l'outil GEOPOL n'étant pas configuré pour intégrer les nouvelles normes. Un travail de plusieurs mois par le concepteur du logiciel sera nécessaire.

En un mot, les responsables hiérarchiques de différents niveaux risquent de travailler sans outil fiable, dans un cadre juridique où leur responsabilité est engagée.

Sur le plan opérationnel, il est évident que ces normes abstraites, issues d'un droit européen plus que théorique, auront des répercussions en termes de disponibilité des fonctionnaires, selon les missions réalisées par ces derniers.

L'administration ne communique d'ailleurs pas sur les effets réels de l'application de ces normes, en l'absence sans doute d'étude fiable.

Le secrétariat général du SCPN

ACTIVITE DU SECRETARIAT GENERAL

AVRIL- JUIN 2018

Le SCPN à votre rencontre

Le SCPN vient à votre rencontre présenter la nouvelle équipe issue du congrès, faire un point précis des sujets concernant la police nationale et le corps, et vous évoquer les axes stratégiques du mandat.

- 23 Mai 2018** : Toulouse
- 30 Mai 2018** : Strasbourg
- 05 Juin 2018** : Nîmes
- 06 Juin 2018** : Montpellier
- 13 Juin 2018** : Marseille
- 14 Juin 2018** : Nice
- 15 Juin 2018** : Seine-Saint-Denis
- 19 Juin 2018** : Bordeaux
- 26 Juin 2018** : Clermont-Ferrand
- 27 Juin 2018** : Lyon

Les audiences auprès des différentes autorités :

- 9 Avril 2018** : M. Frédéric DUPUCH, directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne
- 12 Avril 2018** : Mme Sophie HATT, directeur de la coopération internationale
- 19 Avril 2018** : M. Gérard CLERISSI, directeur des ressources et des compétences de la police nationale
- 19 Avril 2018** : M. Michel DELPUECH, préfet de police
- 19 Avril 2018** : M. Pascal LALLE, directeur central de la sécurité publique
- 3 Mai 2018** : Mme Mireille BALLESTRAZZI, directeur central de la police judiciaire
- 16 Mai 2018** : M. Jean-Michel COLOMBANI, sous-directeur des ressources, de l'évaluation et de la stratégie - DCPJ
- 17 Mai 2018** : M. Luc CHALON, sous-directeur des ressources humaines et de la logistique - DCSP
- 24 Mai 2018** : M. Philippe KLAYMAN, directeur central des CRS
- 18 Juin 2018** : M. Fernand GONTIER, directeur central de la police aux frontières
- 21 Juin 2018** : M. Frédéric VISEUR, sous-directeur de l'administration des ressources humaines

Réunions préparatoires à la CAP du 25 Juin :

12 Avril 2018 : Mme Sophie HATT, directeur de la coopération internationale

19 Avril 2018 : M. Pascal LALLE, directeur central de la sécurité publique

16 Mai 2018 : M. Jean-Michel COLOMBANI, sous-directeur des ressources, de l'évaluation et de la stratégie à la DCPJ

17 Mai 2018 : M. Luc CHALON, sous-directeur des ressources humaines et de la logistique - DCSP

22 Mai 2018 : Mme Catherine GALY, chef du département du management et de la gestion des commissaires de police

25 Mai 2018 : Messieurs David CLAVIERE et Jérôme FOUCAULT, à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police

31 Mai 2018 : Direction des ressources humaines de la DGSI

4 Juin 2018 : M. Luc CHALON, sous-directeur des ressources humaines et de la logistique - DCSP

7 Juin 2018 : M. Eric MORVAN, directeur général de la police nationale

18 Juin 2018 : M. Fernand GONTIER, directeur central de la police aux frontières

18 juin 2018 : M. Laurent NUNEZ, directeur général de la sécurité intérieure

21 Juin 2018 : Direction des ressources humaines de la DGSI

Activités statutaires, réunions diverses :

17 Avril 2018 : Commission PRE

3 Mai 2018 : Commission de suivi IRP

14 Mai 2018 : Présentation de la campagne de communication recrutement de la Police Nationale

29 Mai 2018 : Présentation du rapport annuel du Contrôleur Général des Lieux et Privation de Liberté par Mme Adeline HAZAN

Participation aux instances :

29 Mai 2018 : CHSCT élargi – mobilisation contre le suicide dans la police nationale

30 Mai 2018 : CHSCT ministériel

31 Mai 2018 : CHSCT SCR

1^{er} Juin 2018 : CHSCT RPN

25 Juin 2018 : CAP mutations

REVUE DE PRESSE

l'express

L'inlassable limier du crime

Par Claire Hache, publié le 25/05/2018 à 17:30



Sept heures face à Michel Fourniret

Au fil des années, la plupart des acteurs du dossier sont partis. Pas lui. Aujourd'hui à la tête de l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP), il continue à suivre les investigations de très près car l'Office est cosaisi avec la PJ de Versailles. Philippe Guichard est, de fait, devenu la mémoire de cette affaire dans la maison police. Il la connaît dans les moindres détails. Si bien qu'à l'automne, ce Breton de 57 ans s'est prêté à un exercice assez éloigné de son rôle de chef de service.

A la tête de l'OCRVP, Philippe Guichard traque assassins et ravisseurs d'enfants des années durant. Et reste optimiste.

Il n'a rien oublié malgré les années, ni la date précise ni l'atmosphère particulière. Le 10 janvier 2003, le commissaire Philippe Guichard est de permanence à Versailles, quand le Service régional de la police judiciaire (SRPJ) est saisi pour enquêter sur la disparition inquiétante d'une fillette de 9 ans. Il lui faut près de trois heures pour parcourir 50 kilomètres en voiture et rejoindre la ville de Guermantes (Seine-et-Marne), entièrement enneigée.

La veille, «un jeudi» soir, la petite Estelle Mouzin s'est volatilisée sur le chemin du retour de l'école. Ni témoin ni élément matériel ne viennent guider les policiers ; l'enquête «compliquée par excellence».

Quinze ans, sept juges d'instruction et des dizaines de milliers de procès-verbaux plus tard, la fillette au pull rouge et aux cheveux en bataille n'est jamais réapparue. «Cette disparition non élucidée a toujours hanté mon esprit. D'autres affaires ont marqué ma carrière, mais aucune autant qu'Estelle», confie le commissaire dans son bureau au 6^e étage de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), à Nanterre (Hauts-de-Seine).



Estelle Mouzin, 9 ans, portée disparue depuis 2003/AFP PHOTO/POLICE

Pendant presque sept heures, il a interrogé, avec deux autres enquêteurs, le tueur en série Michel Fourniret. Faire face à l'«ogre des Ardennes» se révèle «glaçant», même pour un vieux briscard de la PJ comme lui. Le meurtrier-prédateur condamné à la perpétuité scrute ses interlocuteurs, les dévisage. Une véritable épreuve psychologique. «Michel Fourniret a besoin d'avoir en face de lui des gens qui ont du répondant. Il est impératif de très bien connaître son parcours, sa manière de fonctionner, pour qu'il soit susceptible de répondre aux questions», commente le commissaire derrière ses lunettes à monture métallique. Son ombre a toujours plané sur le dossier sans qu'il ne soit jamais formellement incriminé. L'affaire Estelle Mouzin reste un mystère.

«Flic à l'ancienne»

Une porte qui se referme et il faut repartir de zéro, ou presque. Comment continuer à croire qu'un jour ces cold cases trouveront un épilogue ? «Si je ne suis pas optimiste, il est nécessaire que je change de métier, tranche-t-il. Je me dis qu'il y a toujours une piste qu'on n'a pas explorée et qui pourrait nous permettre d'avancer et de trouver la solution.» Surtout, l'idée de savoir qu'un meurtrier ou qu'un ravisseur d'enfant se trouve dans la nature «[l']insupporte». «Il a à coeur de mener les dossiers jusqu'au bout et de donner aux enquêteurs les moyens de le faire», complète son bras droit, la commissaire Lénaïg le Bail. Lors des réunions avec son équipe, il suggère, oriente, priorise.

«C'est quelqu'un de transcendé par cette envie de trouver la preuve, de résoudre une affaire. La mission

prime sur tout le reste, même sur sa carrière», ajoute un haut gradé, qui résume sa passion des affaires criminelles en une formule choc : «Il transpire la PJ.» «C'est la police des romans et des films noirs, où les flics partent sur une scène de crime refaire le scénario d'une vie, prisent l'interrogatoire pour essayer d'entrer dans la tête du suspect», poursuit cet ancien camarade de promo. Un côté «flic à l'ancienne» dans l'approche, que le principal intéressé ne renie pas.

Pourtant, il assure qu'embrasser ce métier n'était pas une vocation, assertion difficile à croire, tant la fonction lui colle à la peau. L'étudiant rennais qui passe des concours administratifs et se présente au concours d'inspecteur de police en 1984 a toutefois déjà une «certaine appétence pour l'enquête» qui ne le quittera plus.

Faux grognon, vrai gentil

Aujourd'hui, le commissaire Guichard le reconnaît sans détour : «J'ai beaucoup de chance, j'adore ce que je fais.» Les crimes de sexe et de sang, le «passionné», incontestablement. Ce poste qu'il occupe depuis quatre ans à la tête de l'OCRVP semble presque taillé sur mesure pour lui.

Son office reste relativement peu connu du grand public. Pourtant, les 60 enquêteurs qui le composent - ils seront 80 en septembre - travaillent au long cours sur de nombreux dossiers médiatiques - la disparition de Lucas Tronche, le meurtre de la jeune Angélique, dans le Nord, l'affaire du violeur de la Sambre ou encore le dossier Xavier Dupont de Ligonnès.

Sur le papier, l'exercice peut paraître délicat : réussir à travailler en bonne intelligence avec des enquêteurs locaux, coopérer sans concurrence, venir en appui sans s'imposer. «Si on arrive avec nos gros bras, en disant : 'On est la DCPJ, on va trouver la solution, on est meilleurs que vous, ça ne peut pas marcher», reconnaît-il. Alors, finement, il propose à chaque fois une relecture du dossier, un protocole et un échange d'informations très régulier. La recette semble marcher.

Le style Guichard plaît. Faux grognon, vrai gentil. Les troupes du quinquagénaire louent son côté humain. «Il gère son service en bon père de famille dans une logique de donnant-donnant. Ce qu'il veut, c'est que le travail soit fait», décroche son adjointe. Il débriefe sys-

tématiquement avec ses enquêteurs. Viols ou meurtres en série, crimes complexes, dérives sectaires, pédopornographie, disparition de mineurs... Il faut dire que la matière est pour le moins «perturbante».

«Vous êtes mon seul espoir»

«Si on fait ce métier, avoir des exutoires est nécessaire», confie-t-il. Ni série policière le soir ni roman noir sur sa table de chevet. Les quelques polars qu'il lit ne sont pas français, «pas envie» qu'on lui raconte ce qu'il «connaît déjà». Il leur préfère les BD d'Hergé et de Goscinny.

Pour s'évader, un coup d'oeil en direction des photos de sa Bretagne natale qui ornent les murs blancs de son bureau lui suffit. Mais ce qui le porte par-dessus tout, c'est le rock. Un portrait peint de Mick Jagger posé à la gauche de son ordinateur donne un indice. Ce fan des Stones les a déjà vus sept fois en concert. Quelques notes de leur album Sticky Fingers dans les bouchons parisiens suffisent à dissiper le moindre coup de blues. Mais les morceaux finis, les dossiers sont toujours là. «J'y pense souvent. Ils font partie de ma vie quotidienne», souffle-t-il.

C'est sans doute au milieu des années 1990 que s'est joué le tournant de sa carrière. L'inspecteur de police Guichard, qui s'était forgé pendant onze ans une réputation de redoutable expert en écriture et faux documents, abandonne l'analyse des textes de revendication d'attentats pour être confronté à des «victimes réelles» et à leur famille. Derrière les longues procédures qui s'accumulent à l'OCRVP se cachent des visages, des vies brisées et des attentes à gérer.

Un jour, la mère d'un adolescent disparu il y a quelques années sans laisser de traces lui a dit : «Monsieur le commissaire, vous êtes mon seul espoir.» Cette responsabilité le touche comme elle le porte. Et, inlassablement, elle le fait s'interroger sur une nouvelle lecture du dossier, une nouvelle piste non explorée, une nouvelle investigation à relancer.



La musique pour s'évader. Le portrait des Stones est posé à gauche de son bureau. /Julien Daniel / MYOP

Actualité Société

La police du quotidien, même les flics ont des doutes

SÉCURITÉ Pour préparer la mise en place de la police de proximité, Lille inaugure une brigade de sécurité aux méthodes offensives

Envoyée spéciale
Lille (Nord)

Sur le papier, pensent les policiers, le principe de la police de sécurité du quotidien, renouer un dialogue perdu dans certains quartiers entre forces de l'ordre et habitants, est louable. Dans la pratique, ils voient mal des patrouilles de fonctionnaires discutant avec les riverains de cités tenues par des dealers, où qui parle à la police voit sa sécurité mise en danger. Partant de ce constat, Christian Wulvercyk, commissaire divisionnaire à Lille, a décidé de faciliter le travail des quinze à vingt-cinq hommes qui constitueront les troupes de « sa » PSQ. À Lille, les deux quartiers concernés, « quartiers de reconquête républicaine », selon le jargon ministériel, chacun de quelque 20.000 habitants, sont Moulins et Fives. Il a créé en février dernier et c'est inédit en France, une nouvelle unité, la Force de réponse immédiate. « Le nom a été trouvé par le chef de la sûreté départementale », glisse le commissaire, qui tient à rendre à César ce qui lui appartient.

« On est un peu les Pénélope de la sécurité, nous faisons et défaisons l'ouvrage... »

Christian Wulvercyk,
commissaire divisionnaire

« Nous avons la police judiciaire, qui peut s'intéresser au trafic international de stupéfiants, les services d'enquête comme les sûretés urbaine et départementale et les unités de voie publique. Il y avait comme un trou dans la raquette. » La FRI se



Mercredi, des enquêteurs de la Force de réponse immédiate font des relevés d'empreintes sur une moto saisie à Lille.
FRANCK CRUSINX POUR LE JDD

concentre sur le problème numéro un de l'agglomération lilloise, à savoir le trafic de stupéfiants, contre lequel un plan a été mis sur pied par le préfet en début d'année. Ce dernier avait déclaré il y a plusieurs mois : « Lille, c'est comme Marseille il y a cinq ans. » La nouvelle unité est composée de dix-sept fonctionnaires, dont quatre officiers de police judiciaire. Leur but n'est pas de démanteler un réseau entier, mais « de couper quelques branches ». « Nos partenaires nous disent : "On a un problème sur telle barre d'immeubles", je saisis la FRI, qui a trois semaines à un mois pour élaborer son dossier. » Pourquoi ce temps limite ? « C'est un compromis. C'est encore compréhensible par le riverain, et c'est un temps qui permet quand même de monter un dossier. Le but de la FRI est de pacifier un immeuble à l'instant T. » Pour éviter les erreurs de procédure, la FRI est suivie tout au long de son intervention par un magistrat référent au parquet de Lille.

Dernière intervention en date de la FRI : le coup de pied dans la fourmière du trafic de stupéfiants à la résidence Trévis, une cité de Moulins. Le 17 avril, en plein jour,

des policiers en civil portant un brassard orange sont entrés dans ces barres grises de plus de dix étages après plusieurs semaines d'enquête de voisinage, de surveillance, « tout ce que prévoit le code de procédure pénale ». Ils ont défoncé la porte d'un logement « nourrice » au bélier. Cannabis, héroïne et cocaïne ont été saisis, ainsi que 15.000 euros en liquide. Lille, « au carrefour de l'Europe » donc près des Pays-Bas, est souvent décrite par les enquêteurs comme une plaque tournante de la drogue, où l'héroïne, par exemple, est moins chère qu'ailleurs. « La loi de l'offre et de la demande », sourit un policier. Sept personnes avaient été interpellées, menottées sur le trottoir, et doivent être jugées le 30 mai. Les agents de la FRI, dont l'objet est de se concentrer en nombre sur un secteur très circonscrit, avaient remarqué que là-bas « le deal fonctionne en 24/24 ». Une « équipe de jour » était relayée la nuit. Il a ainsi fallu opérer, quelques jours plus tard, en nocturne... Jusqu'à ce que le trafic repousse ? Christian Wulvercyk n'est pas dupe : « On est un peu les Pénélope de la sécurité, nous faisons et défaisons l'ouvrage... On ne pré-

tend pas, avec l'action de la FRI, éradiquer le trafic de drogue. Mais entre la FRI et la PSQ, on devrait arriver à obtenir des quartiers plus calmes. Les gens, ce qu'ils veulent surtout, c'est voir des policiers et vivre dans la tranquillité. » Le commandant

« Il y a des endroits où, lors des réunions publiques, les gens ont du mal à nous parler »

David Le Bars,
Syndicat des commissaires

Christophe Vorzux, chargé de la communication décède : « Avec la FRI on fait le ménage, puis on tient la place avec la FSQ. »

Dans le quartier de Moulins, des CRS font aussi office de pré-PSQ. Ils patrouillent à pied, arrêtent les délinquants en flagrant délit et parlent avec la population. Car la future police de sécurité du

quotidien repose sur ce grand écart, souligné par Wulvercyk : « On reste une police répressive vis-à-vis des délinquants, mais à l'écoute de la population. » Le commissaire insiste : « On a déjà des partenariats avec les municipalités de l'agglomération, avec les bailleurs... On va simplement les intensifier. » Comme M. Jourdain fait de la prose, les policiers faisaient déjà la PSQ sans le savoir. N'est-ce pas artificiel de prétendre faire de la police autrement alors que cela implique un préalable répressif ? Les fonctionnaires récemment nommés à la FRI, dont l'anonymat est l'une des conditions de réussite des missions, nous l'ont tous dit : impossible, dans certains quartiers, de se promener dans les rues et de discuter tranquillement avec les habitants ou même les commerçants. « Ils ont peur qu'on les traite de balances. »

« Il y a des endroits où, lors des réunions publiques, les gens ont du mal à nous parler, abonde David Le Bars, ancien commissaire divisionnaire à Saint-Denis (93) et nouveau secrétaire général du SCPN (Syndicat des commissaires de la Police nationale). Il est déjà arrivé qu'après la réunion, où j'intervenais aux côtés d'un élu pour parler sécurité, un homme me tende discrètement une carte en regardant autour de lui. Il avait peur qu'on le voie me parler. » Certes, il y a le lien police-population qu'il faut améliorer, appuie le secrétaire général adjoint du syndicat, Jérémie Dumont. Mais il y a un autre objectif : casser l'omertà, la chape de plomb générée dans certains quartiers par des délinquants multirécidivistes. » David Le Bars décrit des cités qui s'organisent « en points de vente », avec une centaine de personnes vivant directement des stupéfiants : guetteurs, approvisionneurs, ceux qui accueillent les clients, les appartements nourrices... « Comment voulez-vous faire de la PSQ là-dedans ? » Pour le SCPN, qui a produit un rapport sur la police de sécurité du quotidien et a été reçu à ce titre par Gérard Collomb, il manque « une réponse globale interministérielle », alors que le plan banlieues d'Emmanuel Macron a été présenté mardi. La réponse à long terme ne serait pas seulement sécuritaire. ●

PLANA RADENOVIC

La kalachnikov, l'arme qui ensanglante Marseille

BANDITISME Une nouvelle fusillade a fait deux morts dans la nuit de vendredi à samedi

Il leur a suffi de se baisser pour comprendre. Lorsque les policiers ont ramassé la dizaine d'étuis de calibre 7,62 mm sur le sol, ils ont aussitôt identifié l'arme de la tuerie qui a coûté la vie à Adil A., 34 ans, et Engin G., 29 ans, samedi à 1 heure du matin à Marseille, dans le quartier de l'Estaque : une kalachnikov. Quatre jours plus tôt, dans une autre cité du nord de la ville, un commando de

plusieurs hommes cagoulés avait tiré en l'air avec ce fusil d'assaut né en Union soviétique, dans une scène digne d'un mauvais film de guerre.

Un effet de mode

Du Vieux-Port aux quartiers périphériques, la « kalach » est un moyen prisé pour régler les comptes entre trafiquants de stupéfiants. Depuis le début de l'année, le bilan s'élève déjà à 11 morts.

« Il y a un véritable effet de mode, comme en témoignent les vidéos sur Internet où l'on voit des types qui se

font filmer en train de tirer, souligne un policier spécialisé. Peu à peu, à Marseille, la kalachnikov a remplacé les armes de la Seconde Guerre mondiale priseses du milieu traditionnel. L'usage de l'AK-47 et des modèles dérivés est presque toujours en rapport avec la drogue, même si l'une des deux dernières victimes n'y était pas liée. Les réseaux consacrés au seul trafic d'armes restent peu nombreux. Il n'est, en revanche, pas rare que la saisie de produits stupéfiants s'accompagne d'une belle moisson, et depuis déjà plusieurs années. En

février 2013, la police judiciaire de Marseille avait intercepté 344 kilos de cannabis de provenance du Maroc à bord d'un « go-fast » - une grosse cylindrée servant au transport -, 5 kalachnikov et 16 chargeurs d'origine serbe.

Depuis que ses sont terminées les guerres dans les Balkans à la fin du siècle dernier, l'ex-Yougoslavie est devenue la principale source d'approvisionnement. Des stocks ont été constitués dans tous les pays, comme il en existait déjà sous le régime de Tito (1945-1980) pour

l'autodéfense d'un pays qui se voulait non-aligné. Ces fusils d'assaut s'écoulaient désormais dans toute l'Europe entre 500 et 1.200 euros en fonction de la qualité.

L'existence de filières spécifiques à destination de Marseille n'a pas été démontrée. Car les trafiquants recourent aussi à une autre méthode. Ils réactivent des armes conçues pour tirer à blanc, d'autant que la manipulation technique est plutôt simple. Et la mort souvent au bout. ●

PASCAL CEALUX



REPORTAGE

NEW YORK

CROQUEZ LA GROSSE POMME !

Alors que le XXe siècle faisait ses tout premiers pas, une banale pomme constituait la récompense suprême des jockeys sur les champs de course dans les banlieues de New York. De là viendrait le fameux surnom de la ville, relancé dans les années 1970 par une copieuse campagne de publicité.

Et que vous soyez Adam ou Eve, vous aurez vite fait de considérer Central Park comme l'Eden.

Adossé aux géants de verre et d'acier, surligné par la 5e Avenue sur son flanc Est, ce poumon vert et ses 341 hectares abritent écureuils, marmottes, lapins, rats laveurs et près de trois cents espèces d'oiseaux. Les migrateurs choisissent, eux, les lacs artificiels de Central Park pour s'accorder

une pause. Les « bêtes de sport », qu'il s'agisse de marathonien, cyclistes ou adeptes du roller, ont résolument adopté les dix kilomètres de la route de ceinture, fermée à toute circulation automobile en fin d'après-midi. Oui, le pa-ra-dis !

A un jet de pierre : le Metropolitan museum of art (MET) propose un plongeon dans l'art médiéval et les trésors de l'Antiquité. Escapade culturelle toujours au musée Solomon Guggenheim. Son insolente architecture signée de Frank Lloyd Wright abrite les œuvres majeures de Chagall, Kandinsky, Mondrian, Picasso, Van Gogh, Manet... Le nez constamment en l'air, pour humer ce monde de la verticalité, retour vers le cœur de Manhattan. Arrêt obligatoire au carrefour de la 5e Avenue et de





la 50e rue pour la cathédrale gothique Saint-Patrick, à quelques mètres de Rockefeller Center. Construite au XIXe siècle pour remplacer l'ancienne église catholique de Little Italy ravagée par un incendie, la cathédrale reste le lieu de culte le plus important de New-York. Cernée de hauts buildings, l'édifice ne supporte pas la comparaison et voit alors fondre ses mensurations pourtant honorables (123 mètres de long pour 84 de large et 100 de haut). Les regards les plus attentifs débusqueront un petit cochon sur sa façade. Plus sérieusement, ses autels sont griffés de la célèbre joaillerie Tiffany & Co. Ils ont notamment

vécu les funérailles de Robert Kennedy, frère de JFK et candidat à la présidence.

Plus loin, en écho au krack de 1987, l'artiste Di Modica s'est autorisé d'installer un imposant taureau de bronze face à la bourse new-yorkaise en décembre 1989. D'une valeur estimée à 360.000 dollars, la sculpture qui pèse plus de trois tonnes se veut le symbole de « la force et la puissance du peuple pour le futur ». De fait, il incarne les hausses boursières. En effet, les taureaux chargent toujours du bas vers le haut. L'expression « bullish » signifiant « hausse

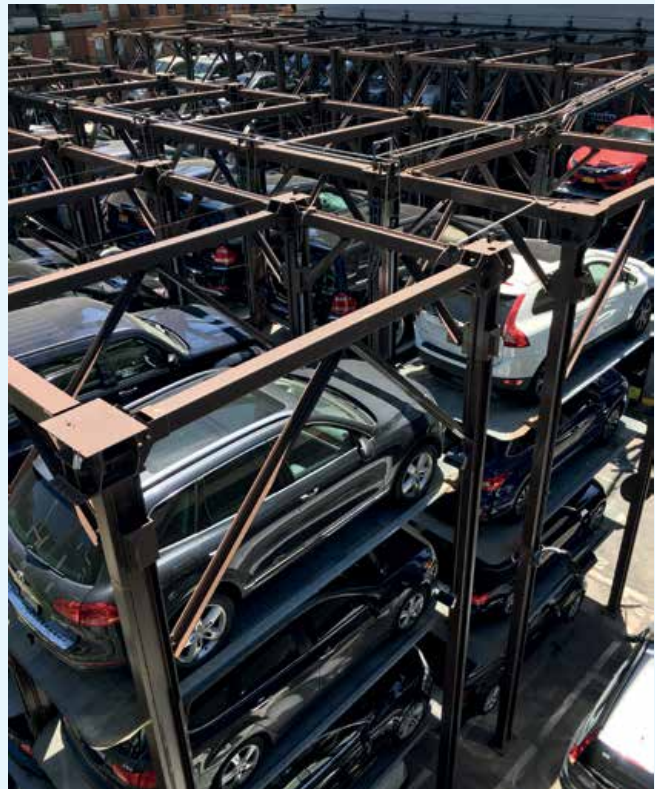




de la bourse ». Déplacé par les autorités, le taureau trône aujourd'hui sur la place du Bowling Green, à deux blocs au sud de Wall Street. Le taureau reste l'une des œuvres les plus photographiées de New-York. Si vous lui grattez le nez, saisissez les cornes et les testicules, la légende veut qu'il vous apporte la fortune ! Un jeune couple venu de Finlande ne résiste pas à la tentation et immortalise l'instant, imité chaque jour par des centaines d'autres... Pour l'anecdote, sachez qu'une seconde sculpture, baptisée « fillette sans peur » dispute la vedette au

taureau depuis le 7 mars 2017, veille de la journée des droits de la femme. Il n'en fallait pas plus pour donner le jour à la polémique.

Cocorico face à Miss Liberty ! New York, « la ville qui ne dort jamais » ! Afin d'adhérer au slogan, arpentez Times Square et sa jungle de panneaux publicitaires démesurés, de néons multicolores qui égratignent la nuit tombée. L'inamovible bureau de recrutement des armées monte la garde depuis des dizaines d'années, au centre du célèbre





carrefour. Présence insolite, incongrue aux yeux de ceux qui lui préfèrent les mythiques théâtres voisins de Broadway.

Et comme pour entrer davantage dans le mythe, sautez dans un taxi jaune. Histoire de vous offrir d'abord 1.825 mètres d'une traversée sur le pont de Brooklyn, l'un des plus vieux « suspendus » des Etats-Unis... Sur la berge opposée de l'East River, l'alignement des gratte-ciels devient le plus beau des posters sur Manhattan. A immortaliser impérativement, surtout de nuit !

Joe le Taxi peut sillonner la ville, improviser un stop à Chinatown ou au pied du Chrysler Building, de l'Empire State Building ou du Top of the Rock, idéal pour une vue panoramique sur la forêt de flèches de béton avec Central Park pour toile de fond. Quittons l'asphalte pour le rail avec une halte au Grand Central Terminal, gare de style Beaux Arts connue comme la plus importante au monde quant à son nombre de quais : 44 pour desservir 67 voies ! L'horloge à quatre faces qui coiffe le bureau des renseignements constitue une figure





du lieu. Reprenons la voiture pour rejoindre... le ferry à Battery Park, à la pointe sud de Manhattan. Le temps d'embarquer afin d'aller pousser un « cocorico » au pied de la statue de la Liberté. Offerte par les Français et signée du sculpteur alsacien Auguste Bartholdi ! Il a multiplié les astuces et les prouesses technologiques pour donner le jour à celle qui éclaire le monde du haut de ses 93 mètres. Inaugurée le 28 octobre 1886, la statue proprement dite (haute de 46 mètres) a été financée par une souscription des Français. Pour ce qui est du piédestal, il a fallu que les Américains portent, eux aussi, la main à la poche, ce qui ne fut pas du goût de tous. Fort heureusement, Joseph Pulitzer, rédacteur en chef du journal « The World » a suscité un élan de générosité en magnifiant l'idée du monument à travers divers reportages. Parallèlement, le manque de main d'œuvre, au

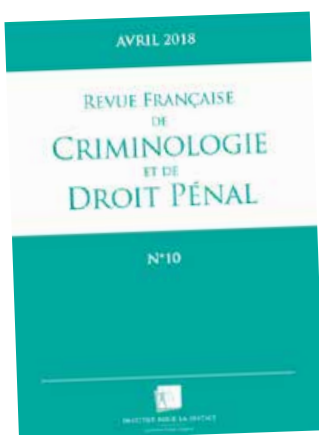
moment où la mécanisation s'envolait, constitua aussi un sérieux écueil. Mais Bartholdi, déterminé, parvint à ses fins ! Et le symbole n'en est que plus fort quand, sur le chemin du retour, le taxi longe le sombre mémorial du World Trade Center, à l'endroit même où deux avions de ligne détournés par Al-Qaïda ont frappé les tours jumelles, le 11 septembre 2001. Pour marquer l'empreinte des « twin towers », deux trous profonds de neuf mètres aux murs sombres ruissellent d'eau et de larmes, cernés des noms des 2.977 victimes.. Pour que nul n'oublie. Liberté, liberté chérie...

*Philippe Ramond
Photos Céline Michelin*



LU POUR VOUS

REVUE FRANÇAISE DE CRIMINOLOGIE ET DE DROIT PENAL



La RFCDP est une publication scientifique, éditée par l'Institut pour la Justice, au service de l'analyse, de la réflexion et de la discussion sur les problèmes contemporains posés dans le champ criminologique et pénal. Elle publie des textes originaux et novateurs couvrant les aspects théoriques et pratiques de l'étude du phénomène criminel, ainsi que les problèmes associés à l'application de la loi, à l'administration de la justice et au traitement des mis en cause ou des victimes. L'Institut pour la Justice soutient cette revue afin de constituer un forum interdisciplinaire de référence dans lequel tous les acteurs de la chaîne pénale peuvent échanger avec des approches différentes afin de faire progresser l'état des connaissances et les perspectives de recherche en matière de criminologie et de droit pénal.

Le dixième numéro de la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal est paru au mois d'avril 2018. Dans ce numéro consacré à la question de la réhabilitation des délinquants, vous trouverez les contributions suivantes :

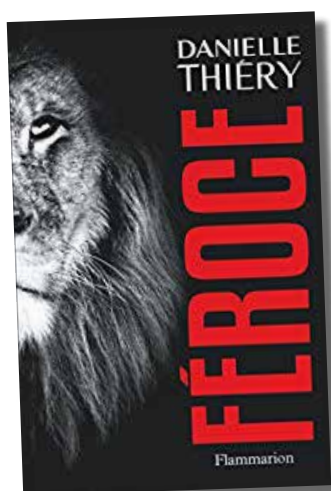
- Tocqueville et Beaumont sur la réforme des criminels, par Alexis de Tocqueville et Gustave de Beaumont
- La Théorie Humanitaire du Châtiment, par C. S. Lewis
- La généralisation du travail en prison : un projet viable et nécessaire afin de maximiser l'effet réhabilitant des peines privatives de liberté, par Alexis Carré
- Devenir honnête par le travail, par Howard Husock
- Déradicalisation en prison : un défi d'actualité, par Fanny Charlent

Editeur : Institut pour la Justice

DANIELLE THIERY

Danielle Thiéry est l'une des premières femmes de la police française à avoir accédé au grade de commissaire divisionnaire. Elle a suivi une carrière multiforme, s'intéressant aux mineurs en danger, aux stupéfiants, au proxénétisme, en passant par la police criminelle et la lutte antiterroriste ciblée sur le transport aérien et ferroviaire. Elle a écrit pour la série télévisée Quai n° 1 (France 2). Elle est l'auteur de 17 ouvrages : polars, romans policiers jeunesse, documentaires.

Elle a été récompensée par plusieurs prix, dont le prix du polar à Cognac, le prix Exbrayat, et le Prix Quai des orfèvres 2013 pour Des clous dans le cœur (Fayard)



FEROCE

Une enquête du commissaire Edwige Marion.

Un inconnu suit une petite fille. Il l'observe comme un animal. Il la veut, il l'aura. Des ossements sans têtes sont découverts au zoo de Vincennes dans l'enclos des lions. Des enfants. Alix de Clavery, la criminologue de l'OCRVP, fait immédiatement le lien avec la jeune Swan, dont la disparition au zoo de Thoiry six ans auparavant continue à l'obséder. S'agit-il du même prédateur ? Alors que les forces de l'Office sont mobilisées pour démanteler une filière pédophile, les voilà atteintes en plein cœur : l'adjoint de la commissaire Marion est retrouvé inconscient, les mains en sang, et une brigadière a disparu. Mais le pire est encore à venir. Une alerte enlèvement est déclenchée : il s'agit d'une petite fille... De l'homme ou l'animal, on ne sait qui est le plus féroce.

Editeur : Flammarion

ALFRED LENGLET



Alfred LENGLET a fait ses études au Prytanée militaire de La Flèche avant de s'orienter vers une carrière dans la police nationale. Il a été directeur des RG en Saône-et-Loire, directeur de la sécurité publique en Haute-Loire. Commissaire divisionnaire, il est actuellement chef du service de nuit à Lyon. Passionné de littérature, il a déjà publié sept romans chez Souly.

CŒURS DE GLACE

Le corps d'un homme a été repêché dans le Rhône, à hauteur du quai Gailleton, en plein centre de Lyon. Il a été tué d'un coup asséné sur la nuque. L'individu était entièrement dévêtu. Aucun avis de disparition ne correspondant à son signalement, son identité n'a pu être établie.

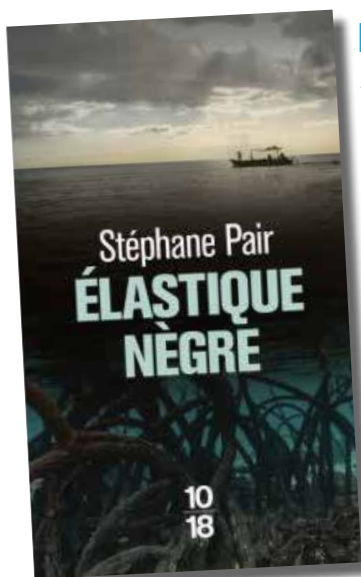
Si la jeune capitaine de police Léa Ribaucourt se voit confier l'enquête, c'est qu'un élément nouveau vient relancer l'affaire : alertée par Interpol, la police de Vérone a formellement reconnu la victime. Il s'agit d'Ugo Biondelli, héritier d'une illustre dynastie du luxe italien. Les collègues transalpins sont formels. Pourtant, le cadavre retrouvé dans le Rhône est celui d'un homme jeune, et la disparition d'Ugo Biondelli remonte à plus de vingt ans...

Bien qu'épaulée par son équipe de la brigade criminelle, Léa va se retrouver seule pour faire face à la plus ténébreuse et la plus périlleuse énigme de sa carrière...

Editeur : Calmann Levy

STÉPHANE PAIR

Stéphane Pair est journaliste pour la chaîne publique France Info. Il traite depuis près de dix ans les faits divers, les questions de justice et de société. Élastique nègre est son premier roman.



ELASTIQUE NEGRE

Vieux-Bourg, Guadeloupe.

Sous la lune, le chasseur de crabes a vu progresser un groupe d'hommes dans la mangrove. C'est là, dans les entrailles mêlées de la terre et des eaux, qu'on retrouve le corps d'une femme blanche.

Qui était-elle ?

Les rêves du lieutenant-colonel Gardé sont pleins d'amantes à la peau lisse et noire comme celle des boas. Il mène l'enquête sur le cadavre du canal des Rotours, mais se heurte au mutisme et à la méfiance. En tête des suspects, le jeune dealer Vegeta, cerveau du réseau local, roi parmi les chiens, consumé par une douleur secrète.

Des squats de Pointe-à-Pitre au volcan endormi de Montserrat, de Key West à Sainte-Lucie, une immersion envoûtante dans un monde où la beauté animale n'a d'égale que l'obscur la bestialité qui sommeille au fond des hommes.

Edition : Fleuve Editions

OFFRE SPÉCIALE D'ABONNEMENT

**4 numéros
20 euros**



Coupon à retourner à :
TCP MEDIA DIFFUSION
Tour Gambetta
1-2, square Henri Régault
92400 COURBEVOIE
La Défense 6

Tél. 01 49 67 02 41
secretariat@le-scpn.fr

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Oui, je souhaite m'abonner pendant **un an** (4 numéros) au magazine LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE DE POLICE au tarif spécial de **20 € seulement** (au lieu de 24 € prix diffusé).

Mode de paiement

- Virement bancaire : Banque 30004 Guichet 00810 – Compte 00004944925
- Chèque à l'ordre de LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE



BULLETIN D'ADHÉSION 2018

A retourner au S.C.P.N. - secretariat@le-scpn.fr

Tour Gambetta – 1 & 2 square Henri Régault - Appart 163 - 92400 COURBEVOIE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : Epouse : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Pour les commissaires honoraires, date de mise à la retraite :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Grade : Matricule : Promotion :

Mode de recrutement : EXTERNE – INTERNE – CHOIX – V.A.P – AUTRE (Rayer les mentions inutiles)

Affectation :

Adresse professionnelle (personnelle pour les commissaires honoraires) :

Code postal : Ville :

Tél. Secrétariat : Ligne Directe : Tél. Portable :

Email :

Montant des adhésions 2018

▪ Elève commissaire	0€
▪ Commissaire Stagiaire	60€
▪ Commissaire	120€
▪ Commissaire (≥ 6 ^{ème} éch.)	140€
▪ Commissaire Divisionnaire	160€
▪ Commissaire Général	170€
▪ Contrôleur Général	170€
▪ Inspecteur Général	170€
▪ Directeur des services actifs	170€
▪ Commissaire Honoraire	60€

**Je sollicite mon adhésion au Syndicat des
Commissaires de la Police Nationale.**

**Fait à
Le**

Signature :

Syndicat des Commissaires de la Police Nationale



David LE BARS

Secrétaire général
Stratégie et relations
institutionnelles

01 49 67 02 40
07 63 56 36 21
david.le-bars@le-scpn.fr



Jérémie DUMONT

Secrétaire Général Adjoint
Conseiller technique et
juridique, contentieux et
assistance

Référent missions
investigations

01 49 67 02 42
06 08 95 77 84
jeremie.dumont@le-scpn.fr



Pierrick AGOSTINI

Secrétaire général adjoint
Coordination des sections
départementales
Référent missions sécurité et
ordre publics, intervention
01 49 67 02 43
06 69 91 83 33
pierrick.agostini@le-scpn.fr

Sandra DEBOEVER

01 49 67 02 40
secretariat@le-scpn.fr



Secrétariat :

Tour Gambetta
1et 2 Square Henri Régnault
Apt 163
92400 COURBEVOIE
www.le-scpn.fr
Twitter : @ScpnCommissaire

Sandra PETIT

01 49 67 02 41
secretariat2@le-scpn.fr



À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

À la CASDEN, la mise en commun de l'épargne de tous permet à chacun de réaliser son projet aux meilleures conditions. Un modèle bancaire unique qui rassemble déjà plus d'1,6 million de Sociétaires...

Fonctionnaires, cette offre vous est réservée !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)

CASDEN, partenaire du SCPN

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

RÉMY, POLICIER, A BESOIN D'UNE PROTECTION IRRÉPROCHABLE, COMME CELLE QU'IL ASSURE AUX AUTRES.

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS MGP

-20% SUR L'ASSURANCE AUTO*
OU

-10% SUR L'ASSURANCE
HABITATION*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN



« Cette solution est pensée et développée pour protéger les forces de sécurité et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

*Réduction appliquée la 1^{ère} année pour toute souscription du 01/01/2018 au 31/12/2018 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS ou DOMO PASS en tant qu'adhérent de la mutuelle MGP. Offre valable une seule fois, et non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS et DOMO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.